## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

	Coloured covers / Couverture de couleur			Coloured pages / Pages de couleur
	Covers damaged / Couverture endommagée			Pages damaged / Pages endommagées
	Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée			Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
	Cover title missing / Le titre de couverture manque	~	2	Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
	Coloured maps /			Pages detached / Pages détachées
	Cartes géographiques en couleur	/		Showthrough / Transparence
	Coloured ink (i.e. other than blue or bla Encre de couleur (i.e. autre que bleue d			Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
	Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur  Bound with other material / Relié avec d'autres documents			Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
	Only edition available / Seule édition disponible			Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / II se peut que
	Tight binding may cause shadows or di along interior margin / La reliure serrée causer de l'ombre ou de la distorsion le marge intérieure.	peut		certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.
/	Additional comments / Commentaires supplémentaires:	Pagination continue.		

Lettres, Avis, Corresponda

## POLITIQUES, COMMERCIAUX, LITTERAIRES ET DE NOUVELLES.

WOL. XV.

## MONTREAL, VENDREDI 13 FEVRIER, 1852.

No.

#### L'ANNEXIONISME.

M. le Rédacteur. Je viens de parcourir l'opuscule publié sons le titre de 'Sax leçons sur l'annexion du Canada aux Etats Unis, par L. A. Dessaulles? débitées en par je devant l'Institut/Canadien. De manyaises langues pretendent qu'on les a puis que m'inclmer devant la science qui s'y trouve dévelopée, mut est profonde c tie science qu'on ne jout saisir et ou l'e prit s'abi-" l'élat de la riune d'ignorance et de dégraà regretter sculement que l'antour ne nous disc que que le Pape. pas quand a en lieu e tte décadence, mais nous " tiré du princi, e évangélique de l'égalite na- | mes amountions. " tive de tors les hommes la conséquence re-" poussée avec l'entétement de l'intérêt et de " la soit du pouvo r par l'altramontanisme, sa-" résulte su seuveur neté individuelle comme hait pas." " na mbre du corps social", et que reclai qu'i " est libre dans le doma ne de la pensée doct. de la liberté n'de icuelle. est contrare à la fucles. civil sation qui ne peut avoir son libre esser qu'a l'état seuvage. Larden de ce blasphème contre la ci disation, mais M. Dessauches l'a proové, du moins c'est le sentiment de M. Jos. Deutre qui a tait la préface du livre. Je ne fin rais pas si je voulais cit ir toutes les beautés de cette force qui se rencontrent à chaque li-

gne de cet ouvrage. Loi ranjoerd'hai permet-

tez-moi d'adre-ser quetques nots d'observa-

tion à M. Dessau les ser les avantages qui

sions politiques des plus grotesques. Si vous croyez mes observations de quelqu'atilité dans ces circons ances, je vous prie de leur donner place dans votre journal.

tre bit; et, ce qui est de indere a peiner tout

ces lectures ne sont pas marquées au voin de Jeaphanx anglais affluent en Canada. terminés, avec cel e des cananx américains le chemin d'Halifax. complétés depois nombre d'années. Bien peu tes. En un moi le bui évident de ces lectures semblera ; la récipiocité ne nous donners pas cela." exalter une prospérité de calcul qu'il fait ré- marchés, qui nous deviendra plus facile avec Cuba, fusiller ses nationaux; nous serons noy-

sulter bonnement de l'annexion, donnant ce- la réciprocité qu'avec l'annexion? et nous tandis que de fait ce serait passer de la dépendance limitée de l'Angleterre à une dépen- nous plaire fixer, tendis qu'avec l'annexion dence permanente du gouvernement sederal, ces articles provenant de jays etrangers seront 'idée d'une véritable indépendance, Ly nurs it [ là une pen-be noble, mais non,c'est un esclavage qu'on substitue à un autre. Quant à moi je livrees à l'impress on, faute d'auditeurs. Je ne pense que le musime minima de malis de deus moux choisir le moindre, est vette que nous devons emvre et que dans le tableau qui sait. la balance des avantages apparaîtra certaineme... Avec quelle ju sauce et quelle chaté il ment de notre côte. Comme M. Dessaulles définit la e.vil sation e cette puis-ance à part lest très chatonilleux sur le point religieux, je "dans le monde, qui a tiré l'hemanité de n'envisageral la question que sous le mp, ort larque, persuadé que sous cet aspect comme " dation dans lequelle christianisme lui-même sous l'aspect religieux, il fait fausse route, " n'avait pas pui l'empécher de tember." (Il est Inonobs'ant ses prétentions d'être plus catholi-

D'entre en matière et je prends la lecture devon- suppos r que c'est de 1789 à 1793 ) de M. Dessaulles à la jage 136-et, jour plus Vons y voyez con me quoi " la civilisation à de facilite, je mettrai son texte en regard de

M. Dessaulles dit, P. 136:

" Avec l'annexion il y aura entre les E.-U. et le Ca-" la soif du pouvoir par l'altramontantisme, su- mada plime thenté de l'ormerce ; a antage que la réci-"voir; l'inde pendame (morale de l'in dividu d'ou procré telle que voulue par les ministres ne nous don-

Mois vous dites vous-même que nous n'avens à experter que nos cereales et nos bois; de facilité de culture ainsi que vons avez la dominer. " l'être dans l'ordre pelita ne l'. d'où je conclus pous n'avons donce plus vien à demander si puivete de le reconnaître, et avec l'annexion que l'état de soc été n'étant que la restriction | neus obtenous la reciprecité quant à ces ar- ils auront encore plus de raison de le faire,

> "Avec l'appexien, noes nous délarrassons de suite de abandonnerous; la réciprocité ne nous donnera pas ce-

L'avantage ne sera pas grand : notre dette publique qui est loin d'étic énorme (£4250,-000) est moindre que la valeur de cos terres pebliques qui sont estimées à £5 000 000. la reciprocité nous laissers notre dette etlenmême temps, les moyens de la payer.

décordendent suivant lui de l'ar nexion. Ces " Avec l'annexion nos travaux publics acqueriont de obtenir ? remarques ai ront peut être teur opportunité, car, quoique ce sajet ne soit plus cirectement devant le juil e, nos jettis rouges y travaillent de l'intérêt de la dette nul lione mu fois voes adopones l'intérêt de la dette pul lique, me fois nos dépenses sor relement et sans relache, poussant parcoit d'administration tamerées à un chiffre raisonnaide, nous aurons bien vite un surplus considérable. - La réciprociceux s ni sai s tropsavoir jourquoi ont embrassi té ne nous donners pas cela." sè ce te opinion. Aussi ne choisissent-ils et :

Avec la réciprocité et l'octroi de la navine regardent ils comme dignes d'occuper les places de représentant du peuple on de con- gation de nos camos aux E. U., nos travaux seellers de ville que coux qui avocossem cette inchies acquerront la même valeur qu'avec et kénissent derais qu'ils les comaissent. mes re. Leurs publications, leurs clubs et l'annexion, car vous ne pourrez nier que les remains so rètes et p bliques n'ont pas d'an- canaux an éccains sont insuffisans et que nos cana, x effect on mode de transport beaucoup bon citoyen, c'est que sous teur souffl. Pleste, plus facile et prompt et moins dispendieux, et tut-Canadien est de venu une arêne de discus- qu'en tont tems il nous est libre de les leur pas an Canada le sol plus fertile, ni les suisons ouvrir si notre intérêt l'exige.

"Avec l'annexion il n'y a pas de donte que les spéculaculateurs américains viendront exploiter les moyens de rich see industrielle qu'offre le pays et y verseront des cae leur donner place dans votre journal.

Il n'est pas hors de projos de remarquer que l'ela et sous le régime colonial d'est impossible que les sur le quatrême ou le cirqu'ene plan, rons se cors cela et sous le régime colonial d'est impossible que les sur le premier ; nous ne serons plus une colonie, c'es-al-

qui se pose ainsi comme un éclaireur de la le système seigneurial et notre manyais syssocié é; ainsi, dans ses comparaisons de notre tême hypothécaire, et les capitanx anglais situation avec celle de que lque sons des états afflueront un Conada plus surement que les de l'Union, il a soin de ne mettre en regard du l'eapit oux américains qui sont assez rares, ainsi Canada que les états les plus riches et les plus qu'on en peut juger par leur incapacité de prospèces de l'Union; aussi dans cette échel e f ire le chemin de Portiand au Nouveau. le Canada n'obtient-il que le dernar éche- Branswick. En offiant aux caj italistes anglais lon .- S'il pare de nos travaux publics, il me- un placement sur, nous pourrons effectuer chez ter ses nationaux; nous régions nos donanes sure leur recette lorsqu'ils ne sont pas encore eux des emprants aussi facilement que pour suivant nos besoins; nos ports sont ouverts à

" Avec l'annexion nous choisirons nos marchés, nous

la comme une perspective d'indépendance, laurons, sans l'annexion, l'avantage d'avoir nos articles de consommation avec les droits qu'il Encore si, sous ce mot de liberté, il nous officit | frappés de droits beaucoup plus forts que ceux | obligés de pourvoir aux frais de noire admiimpo és par notre tarif.

> "Avec Pernexion, Punion des deux provinces cesse de suite ; car l'ancienne pomme de discorde, la question des donanes sera rég é par le fant que leur revenu appartien-dra au Gouvernement fédéral ; dans ce cas chaque province a plus d'inté ét à former un état sépa: é ; la réci-procité ne nous donnera pas cela."

> Mais comment s'arrangera la question des canaux jour lesquels on a contracté rette dette que vous dites énorme? Les abandon nerez-vons tous an Haut-Canada, après avoir ibandomé vos terres publiques pour payer cette dotte ?

"Avec Pernexies, Configuation canadiense aux F.-U. se ralentira cersa enablen ert, car rous avons encore d'una enses feré s'à centel er, et si la peruietion ne s'y porte pas, cela est cu un quement à co que la culture de la terre n'est pas auss produine en ce pays qu'ailleurs. Quand le travail sera rémuné é, quard us bras trouvetout de l'emploi on n'ira pas chetcher ailleurs ce qu'on sera sur de trouver ici. Ce n'est pas quand on est who que l'or quitte son pays, sa famille, ses amis, c'est

Il n'y aura pas de raison de l'empêcher d'écar le gouvernement fedéral pour payer noire dette publique devra vendre à leur valeur, les charme dette publique con le romannent federal se turres que nos canadiens peuvent maintenant charge en en le harge de nos terres publiques que nous lui avoir partie pour rien et partie pour un prix nominal. Is per aspent, a cantage que nous per drons avec l'annexion. Quant au travail, comment pent-on dire qu'il sera rémunéré plus qu'il ne l'est, quarta la culture des terres, quand on roit dans l'Ohio le ble d'a 30e, l'avenne i 15c, et les autres grains en proportion.L'annexion fera-t-elle pour le Canada ce que 40. hio et les autres états de l'onest ne penvent

Va-t-en voir s'ils viennent, Jean.

Passons nox resultats politiques.

"De plus, il est hers de doute qu'après l'ennexionnée forte proportion des 200.000 canadans éneigrés aux E-Je reviendront au pays qui alors leur efficier plos de chances de succes qu'enquad'hai et cu ils seraient suis cureur-rénéral de province? Au-delà decette limite, c'est de retrouver les institutions un élécules qu'ils admirent l'i-fim!"

S'ils abandonnent les lieux où ils se sont Mablis, ce ne courra être que parce, que les ustitutions si admirées n'ont pu en faire des lieux euchantés; car l'annexion ne rendramoins tigoureuses.

"D'aboid et en premier lieu nous pourrous nous flatter d'être, comme peuple, ser un pied d'égalité parfaite avec les plus puissantes cations de l'Europe; nous ne serons ces lectures ne sont pas marquées au voin de capitaux anglais affluent en Canada."

due une chose administrée par un commis du Bureau la bounce foi qu'on doit attendre d'un homme. Faites disparaître les obstacles qu'apportent. Arglais ; nous serous un jergh ayart ses veleriés libre. de tout entrave, sen action indépendante et propre, son libre arbitre absolu."

Comme colonie anglaise, nons formons partie de la plus puissante nation du globe et, comme tels, nons somaics sur un pied d'égalité avec toutes les nations, sûrs de la protecion britannique qui partout sait faire respecqui nous voulous ; notre administration interieure est entre nos mains pour tont ce qui ne de ses calculs et de ses statist ques sont correc- acheterors nos articles de consonmation où bon nous peut leser les intérêts de la métropole. Avec ¡l'annexion nous ferons partie de la troisième est de décrier sans mesure notre condition pour | Navons-nous pas actuellement ce choix des puissance qui laisse quelquefois, comme à

es dans l'agglomération de tous les Etats-U. dant nous ne serons qu'une unité soumise

direction du gouvernement fédéral, et assu jettis à son système de donane, contribuent an sontien de ce gonvernement général et nistration locale; et, au lieu d'avoir un sapériere à cendres, nous nurons pour contrôleurs de fact à Washington les representants de 30 Etats éganx sans la permission desquels nous ne pourrons rien en dehors de nos affaires domestiques. Et, avec cette annexion, quand même elle devrait être votre rume, il ne vons sem pas permis de dire que la révolte est le plus saint des devoirs.

"Avec l'annexion Messieurs, nous passons de l'enfance à l'age n'ui ; nous grandissons politiquement de toute la l'auteur qu'il y a de la lil erre à la déj endance ; nous avons notre part d'influence ans le conseil général de la nation, rush sens duquel il n'y a rien que la constitution et la justice."

La transition serait vraiment magique el conséquemment peu croyal·le. Votre liberté o ssemble trop à la dépendance, et votre influence does le grand conseil de la nation, dans une proportion de 2 sur soixante un sécat e quand on est pauvie qu'on ne tiouve pas chez soi ce de 8 on 10 sur 350 environ, dans l'autre bran-que l'on tiouve ailleuis." che,ne peut guère balaneer celle que la représentation cavadience offre dons notre legislamigrer aux untres états qui lui offriront plus ture où par une conduite digne elle pent

> "Avec l'annexion, nos hommes publics sont appelés sur un des promiers théâtres du morde le Congrès des E.-Unis. Ils peuvent être députés, sénatems, muistres d'un peuple de 25 millions d'hommes. Rien ne les em-têcle d'être pertés à la première place de l'Etat, si Jeur

Combien pensez-vous qu'il y aura de vos compatriotes dans les grands emplois, vous qui vous moquez de vestrois compatriotes appelés à régir le pays (Page 113)? Et d'ailleurs jensez-vous que cette perspective augmentera beaucoup le bien-être de vos 650,000 compatriotes!

"Sous le régime actuel, jouissons-nous des droits et des priviléges des emots anglais habitant les trois Royaumes? A proprenent parter, Le sen mes cons pas les sujets des sujets de la Feine d'Anglourie ! La plus haute position qu'il neus soit derré d'attrindre n'est-cep as celle de pro-

Cette position de procureur-général n'es'elle passous notre régime sur un pied d'égalité avec le gouverneur, (qu' n'est, de fait, qu'un nons) et son salaire n'excède-t-il pas celui des gouverneurs américaies? S'il ne s'agit que de titres, votre considération ne peut être d'un grand poids.

6 Avec l'armexion nos institutions deviennent pure-ment éle tives t. Les d'férents emplois publics qui sont aujourd'I ni certérés sous le bon plaisir de la coterie qui estate penyer, setert adagés an alps digne, au plus habile et non û en protégé souvent incapable mais intrigant."

Et vous crevez sincèrement que dans le mement ce seight up bien ici ? Queloues mechantes que scient les poninations par le por voir, elles sent encore meiller res que les choix résultant de l'élection, fruits souvent de l'intrigue, des dungries de toutes sertes, et de ignomnee, ainsi que nous en avons tousies jours sous les yeux des exemples.

"Nous aurons un Gouvernem de notre choix, des conseillers législatifs on sénateurs de notre choix? des chefs de lancon de petre choix; des magistrats de notre choix; des efficiers de milieu conotre chois; l'éligibilité ne cépardra plus que de la confauce publique et non du cliffie de la fertune personnelle; les sessions de la législature ne seront plus soumises ou captice d'un homme on d'un ministère ; elles seront fixées par la loi; nous reglerons nos del cuses à notre guise sans avoir le vete d'un étranger toujours suspendu sur nos actef; il n'existera plus de liste civile pour la vie du souverain; carle souvetain ce seta le peuple et il n'ama pas besoin de se ci cer des sauvegardes contre lui-même."

On peut mettre en question Pavantage qui ésulterait de l'éligibilité à toutes ces pluces, lorsqu'on voit dejà avec peine le résultat des élections nunicipales et celles des commissaires d'ecoles. Jus prace que la population soit ins ruite et en élat de juger samement et par elle-même des hommes et des choses, le système électif à tous les degrés, que vous voidez, ne fera que favoriser les intrigacts sans procurer one administration meilleure que celle que nous pessédons. Quant à la fixation des sessions il est difficile de dire queis en sont les avantages on désavantages, mais il est raisonnable de la laisser aux personnes chargées de l'administration, qui, plus que tontes nutres, penvent jager de l'opportunité de leur convocation surrout lorsqu'elles ne penvent dépasser un terme fixe. Nous regions ici nos dej enses comme nous l'entendocs, sauf la liste civile qu'on doit se réjouir de voir fixée pour ou terme indefini, et soustraite au vote capricions d'une a ajorite der disminable, ainsi qu'on en a en l'exemple, au tisque de laisser le pays sans gouvernement et sans justice. Sur ce point l'ancienne chambre d'assemblée du Eas-Canada nous a ouvert les

"Avec l'annexion, le prestige d'une couronne, les préjugés monarchiques n'existant plus, nons n'aurors plus le déplotable spectacle que nous avons depuis dix aus, celui de nos mandataires faisant assant de servili é enservice ou leur génie lont donne le droit d'y aspiret. La lectur de nos mandataires faisant assant de service encarrière diplomatique le most enverte ; ils penvent étre le leur l'Angleterre, profestant hypocritement de leur dévouement à l'Angleterre et de leur loyanté, hénissant la justice me repolitaine, écoutan avec docilité et rece-vant avec un profond respect tout ce niais er moire ministériel qu'on appelle le discours lu trône!"

Vous avez raison si vous entendez parler de ceux qui ne craignent pas de préterle serment d'allégéance et immédiatement après employed toos leurs efforts pour renverser to gouvernement qu'ils out jure de soutenir. Quant aux antres ce n'est ni le prestige d'une commune, ni les préjuges monarchipes qui leur font embrasset une opinion différente de la vôtre, c'est la raison qui leur démontre la nécessité d'une autorité pour le maintien de la sorieté et du respect qu'on doit en conséquinre à cette autorité ; quant un vivis grimoire ministériel, je conçois que vous le pristez moins que vos productions; ais housement, plus grand nombre, ne partageant pas votre manière de voir, y trouve plus de vérité, plus de bonne foi et plus de saine doctrine que dans vos six lectures.

" Avec l'annexion, le patronage sera détruit et nous certons dispandire de leur honteuse a cine les trop nombreny acteurs de cette la te désespé de pour corquérir des places et des salvires, que nous avens vas depuis cix ans à l'affint de toutes les piac s. Non, messaurs, après l'amnexion nous n'antons i lus la doule ut d'être journeibement témoins du plus cémmulisateur de tens les per-tacles, celui d'un vrai strepie-clase à plat vertre de valets d'anti-chamil ce dans luquel ceur qui trompe lo st touj urs sûr d'obtem

Même avec l'annexion, il y aura toujours quelque patronage et vos amis les ronges à Montréal, d'ailleurs, ont prouve qu'ils pouvaient se mettre à plat-ventre pour obtenir des miettes. Et ils le font voir ouvertement dans la capitale à présent. Massavec ce gouvernement modèle que vous nous offrez dans Pannexion, nous donnerez-vous des garanties qu'il n'y aura pas plus d'officiers défaleataires que nous n'en avons avec notre sy tême de patronage actuel ?

(A continuer)

## FRETLIE ET E E

## LE MONTAGRAND

## DEUX REPUBLIQUES.

1793—1848.

(Seconde partie==1848.)

La France n'a pas accepté la République, elle l'a subje C. D. V.

CHAPITRE SIXIÈME. (Suite.)

- Parfaitement ; vous saurez s'ils sont de

cuivre ou d'or. -Tu ne paderas à personne de ma visite

et de notre conversation. - Le silence est la meilleure de mes qua

lités. -Tu a donc des qualités, signor Marini? -- Pei celles dont j'ai besoin, monsieur Barasson, riposta fort paisiblemet l'Italien; je

et je suis panere,

tait mis au-dessos des projugés!

La Villière se plaça devant Marini: -- Je venx, lui dit-il, être uffilié à certe so-

cité dont les hommes sont les chefs cachés. --Rien de plus facile.

-- Par en haut bien entendu.

-- Je n'e serais vous proposer autre chose, épliqua l'Itatien avec son même soncire. ...le veux que les hommes viennent à moi,

et non pas aller à cux. -- Vous avez l'origine et la fertune; ils n'ont ni l'on ni l'autre ; ils iront à vons.

-- Prends mon adresse sur ton calepin.

dus prudent.

--Rue de la Chaussée d'Antin, No. 19. -- L'Italien s'inclina respectueusement.

-Dans pen de jours, dit il, je me presenterai à votre hôtel, si vous voulez me permettre cet honneur.

pena sur sa tête et sortit

-Allons, allons, dit Marini en se frotant es mains dès qu'il fat seul, ma fortune est faite. Haine et orgueil, ce sont deux mines d'or : je les exoloitemi.

tieux qui dénota à quel point il les appreciait variés, il se dirigea vers la maisen où de--- La Vrillière ne put s'empêcher de jeter et chérissuit; puis, appayant ses deux coudes meurait la peincesse Pallianei, sur Murini un regard plein de dédain. Celui-sur la table et son menton dans ses mains, il L'apportement de la princes ci s'en aperç t, sans doute, mais il n'y fit nul- se prit à réfléchir. La fortune était venue à ritable Eldorado. L'Italienne se souvenait de concerts, lorsque la porte desson boudoir s'ou- en lui frappant sur l'épaule, il ne nous reste

inattendue.

Après quelques instants de méditation, i ardents, et ces mots eredrent sur ses levres comme le murmure intérieur de sa pensée :

-- Eux par lui, lui par eux !, avec de l'adresse et de l'energie, l'avenir est à toi. Allons voir se nit capable de m'en voulour si elle m'avait toire surtout qui neus f sait bien frisonner : -Je n'écris pas, j'apprends par cœur ; c'est pondre le même jour. Decidément les socié- ges et faisaient entendre leur souple et hartés secrétes oet leur mérite.

Un ricanement aign sortit des lèvres de l'Italien ; puis tout-a coup, ses sourcils se fron dareté étrange.

-Et toi ! ... dit-il. comte manqué de La-Barasson-La Vrillière fit un signe de tête Vrillière, tor qui viens à nous par orgaeil, toi la princesse Italienne c'he-même. affirmatif, prit con manteau, remit son cha- qui veux nous do niner tons, tu us aussi tu place dans le casin de l'Italien Marini. Patien-

za per dio!..patienza!..... Tout en grou melant entre ses dents ces der-Tout en parlant, il comptait un à un les bil- grisatre remplaçait par cudroits le drap usé,

L'apportement de la princesse était un vé-

le attention; il y avait si longtemps qu'il s'é-lini, comme elle vient tonjours, sondaine et sa belle et lascive patric, de son dons far niente, vrit brusquement, donna passage à un homme de ses sondes tièdes et embanades, elle se releva son front; ses yenx lançaient des regar de blen de Florence, et de Rome, la ville anti- que une grande intimi é. que ; de Naples que baigne mollement la la princesse Pallianci. Cette belle princesse la tige remontait le long des murs comme Vous avez un beaufront, votre chapeau m'emdes serpents azarès, et d'ant les branches respêche de le voir. entenda. Potienza ma diva, j'en sais bien | tou haient demi penchées ; on ent dit en bosd'autres sur votre compte ; une certaine his-fanet. Au milieu de ces fleurs diâprées et parfaitement le véritable seus de la phrase. odoriférantes, des oiseaux de tous les pays enh! ah! ah! il ne faut pas brûler toute la voltigenient en liberté au milieu des feuillamon cux gazonillement; des rideaux de brone- se font tires l'oreille. telle de molles ottomanes, des tapis dans lescérent et son visage prit une expression de sent marché par un beau jour d'été sur le ga- et de l'indépendance, reprit la princesse d'une zon d'une verte prairie, des aquarelles et de poix trainante. riches peintures: et, au milieu de tout cela,

El'e était ce jour-le à demi couclés dans un grand fantenil. Devant elle, sur une per plus rien? tite table de bois de rose, des papiers épars. des livres ouverts, des pages à moitié écrites, plus que des ressources, niers mots puisés dans sa langue naturelle, il tout ce qui indique on le désordre de la pensenveloppa d'un vieux manteau dont la trame sée ou l'essai du travail. Elle révait, ant, le mo s'est manvais ; Mazini m'écrit de enveloptée dans une-riche-robe-de-cham- son côté la n.ême chose; la jeune-Italie-es\$ ne m'occupe pas des autos, car j'estime que lets de banque que Barasson avait posés sor et, enfonçant jusque sur ses yeux un chapean bre. Elle jouant nonchabamment d'une pleine de cœur mais elle n'a pas d'argent, elle celles là sont des fantaisies d'hommes riches son bureau. Il les serra avec un soin mini- dont il faut renoncer à peindre les contours main avec un des bouts de sa ceinture tandis compte sur la France. Si on misse le feu s'éque de l'autre elle tennit une petite cigarette teindre, le foyer sera désert. allumée pr'elle approchait parfois de ses lèvres; ses oiscaux gazouillaient leur mélodieux

qui entra fort cavalièrement le chapeau sur souvenait des goudoles de Venise, du ciel la tête, avec ce sans façon l'allure qui indi-

- Décidément, mon cher Faustin, dis mer, de ces douves heures passées à rêver et à la princesse, vous étes un homme incorrigible, attendre. Aussi avait elle reuni tout ce qui vous entrez toujours comme un ouragan ; vous parlait à ses souvenirs ; partout des fleurs dont avez effray mes eis aux, ils ne chantent plus,

-Pardon, répondit Faustin, qui comprit

-- Vous parais-ez pré-coupé aujourd'hui. -- Et je le suis : le renouvellement du jourunt a été détestable; de plus, les souscripteurs

-On a bien du mal à éveiller chez vous quels les rieds se perdajent comme s'ils cus-fautres français le sen ment du patriotisme et

-Si l'argent venait d'abord, le patriotisme viendrait après.

-Et les habourgs, est-ce qu'ils ne donnent

- Les fenbourgs sont des instruments bien

- Décidement, dit la princesse en souri-

Faustin réfléchissait.

- Je suis de bon conseil, reprit l'Italianau

MONTREAL, VENDREDI 13 FÉVRIER 1852.

Parmière PAGE: Correspondance Cana dienne: - L'Annexionisme.

FEUILLETON: - LE MONTAGNARD OU LES DEUX REPUBLIQUES:-1793-1818. - Seconde 1-rtie 1848.-(Suite.)

#### Nouvelles Ecclésiastiques.

M. Maréchal, curé de St. Ambroise de Kil "dare, vient d'être nomme à la cure de St. Cvprien, en remplacement de M. Morin, à qui ses infirmités ne permettent plus d'exercer le min'stère; M. Laporte, vicaire à Berthier, est comme à la cure de St. Ambroise de Kildare. et M. Lemonde, an vicar-at de St. André. Dimanche dernier, Mgr l'Evêque de Montréal a conféré, dans l'eglise de Ste. The rèse, l'ordre sacré du Diaconat à M. J. Piessas-Béhair; les ordres moindres à MM. E. Demers et il. Gascon; la tonsure à MM. H. Filion, G. Lauzon. 1. Lonargan. Ces messieurs sont pour le diocèse de Montréal.

Sacre de mgr taché. -On écrit de Viviers à l'Univers de Paris les détails suivants sur le sacre de Mgr Taché, évêque d'Arath, qui a eu lieu dans la cathédrale de Viviers le 23 novem-

"Le sacre de Mgr Taché avait un intérêt partientier. Le prélat est un missionnaire, apôtre da Nouveau-Monde, et cette antique église de Viviers,où la Providence l'amemit de si toin pour recevoir l'onction des pontifes, n'avait pas vu de sacre d'evêque depais plus d'un siècle. c'est à-dire depuis le sacre de M.de Lamothe, l'allustre et saint evêque d'Armens, qui ent Hen le 4 Juillet 1734.

" Mgr. Tache appartient à la congrégation à la mer Glaciale.

Quand le P. Taché appoit qu'il était préhonneur de l'épiscopat. Il fallut que Mgr. courber la tête sous le joug que le vicaire de Jésus-christ lui imposait. Il lui exprima en même temps quelle donce consolation épronverait son cœur d'Evêque et de père s'il pou vait conférer lui-même la consécration épiscopale à un fils bien-aime que le Seigneur lui avait donné au delà des mers, et qu'il chérissait sans le connaître... A cette voix vénédu Ciel, le P. Taché n'hésita point à se séparer de ses chers sauvages de la rivière Ronge, en leur promettant de revenir bientot, et il s'embarque pour la France.

"La cérémonie du sacre de Mgr. l'Evêque d'Arath a présente le caractère d'une touchante sête de famille. Les tros pontifes apoelés ? imposer les mains au nouvel éta lui étaient l'Evêque de Martyropolis, condjuteur del'Evê. Tache, et il n'a pas cesse d'être pour lui un mains à la peine. conseil et un ami précieux. Ainsi l'Eglise du Canada se trouvait représentée, dans cette fête qui l'intéressait si directement, par l'un de ses plus illustres pontifes, et, en outre, par lyonnais, insérée dans une autre colonne, qu'il cinq milions de ses concitoyens."

de Montréal.

"Le chœur gothique et monumental de la cathédrale de Viviers, où le sacre a eté célébré, favorisait admirablement la beauté et la pompe de cette cérémonie. Nous ne ponvons en faire la description; qu'il nous suffise de dire qu'elle a été tout à la fois des plus majestuenses et des plus touchantes. Il y ent des moments d'un saisisement inexprimable. Plusieurs fois l'émotion du prélat consécrateur. dont la voix était étouffée par les tarmes, s'est communiquée à l'assemblée tout entière; bien des pleurs ont conte et du milien de cette omises dans ces dépêches. foule si nombreuse de fidèles pieusement attendris, des vœux et des prières ferventes n'ont cessé de monter vers le ciel pour appe ler l'abondance de ses bénédictions sur l'éin du Seigneur et sur son apostolat. Cette fête laissera d'ineffaçables souvenirs dans le cœar de tous ceux qui ont en le bonheur d'y assis-

" Après avoir officié pontificalement à vêpres, le nouvel évêque est monte en chaire, et, quoique sa parole de missionnaire ne se fût adressée jusqu'iei qu'à de pauvres sauvages, il a su dépeindre avec des traits éloquents l'action merveilleuse de la Providence dans l'établissement du christianisme et dans l'effusion continue de l'évangile jusqu'aux contre s les plus reculees du globe : il a parlé surtout des besoins et des espérances de sa mission, des bienfaits du l'Œuvre de la Propagation de la Foi, d'une manière pathétique qui a vivement impressionné l'anditoire.

" Mgr d'Arath se trouve en ce moment à Rome avec Mgr le condjuteur de Montréal, qui est deputé par les antres évêques du Canada pour presenter à l'approbation du Souverain l'ontife les décrets du dernier Concile de des dispositions vraiment importantes de l'acte la province de Québec."

Annexionis se .- La correspondance qui des Oblats; c'est l'on des trav un apostoliques sous ce titre remplit notre pemière page, émadu P. Laverlochère, dont la prédication a ne d'un jeune concitoyen dont l'intelligence le monde parce qu'il n'in éresse exclusiven ent omn nagnère si profondement les catholiques et le savoir rendraient tout écrit de ce genre de France. Il est Canadientet à peine âgé de précieux s'il lui arrivait d'accorder plus sont proclamée par la constitution répond assez aux vingt-huit ans. Il évangélistit depuis six ans | vent une portion de ses loisirs à la discussion | ex gences des dissidents le-plus difficiles. les peuplades sauvages du Haut-Canada et de des intéréis de son pays. Notre correspondant la Baie d'Hudson, lorsque les évêques de la pre- nous communique aujourd'hui ses reflexions sieurs feuilles importantes de Londres, est le vince de Québec, justes appréciateurs du me. sur l'annexionisme ou plutôt sur une brochure point de mire des attaques du Times. On aurait rite et des vertus du jeune missionnaire, le ju- de M. L. A. Dessaulles, dont l'annexionisme gérent digne de leur être associé dans le rang est le sujet. Cet opuscule, peu connu du pubsublime de l'épiscopat: ils le désignérent au lie, n'a pas encore produit l'en gouement que lui choix lu sonverain pontife pour condinteur avait décerné trop tôt, à ce qu'il paraît, M. J. du vénérable Evêque de Scint-Boniface dont Doutre dans une préface élégamment écrite de cela, dans une situation toute spéciale. C'est le diocèse s'étend des bords du lac Supérieur en tête de l'œuvre, mais l'on a jugé bon que le pinimphlet, et le projet d'une adjonction conisé évêque d'Arath in partibus son nounti- du Canada aux Etats Un s s'étale aujourd'hui té alarmée fit toute sorte de tentatives, pen- sous une forme un peu dissimulée, dans le Pays, dant près d'un au, pour décliner le redouvable journa! dont M. Dessaulles est le principal rédacteur. Neanmoins, la brochure contenant le l'Eveque de Marseille, comme superiour, or thème annexioniste en son entier, c'est à elle donnat à l'obeissance du missionnaire de que doit s'adresser la critique, et nous avouons qu'elle y a bean jeu. Il sera facile de le dé-

CHEMIN DE FER DE QUEBEC A MONTREAL. -Des citoyens de Québec se sont réunis samedi dernier pour discuter le projet d'un chemin de fer de cette ville à Montréal par le nord du St. Laurent, et nons voyons par un rapport rée, qui était pour lui l'organe des volontes de cette assemblée que ce projet a obtenu leur assentiment. L'heure tardive à laquelle nous parviennent nos renseignements sur cette matière de haut intérêt,n ous fait différer jusqu'à mardi un exposé de vues qui nous semblent recommander favorablement l'entreprise.

La semaine demiète des individus malveilplus chers. Le prélat consécrateur était le vé. sur le chemin de Montréal à Longueuil, de ce nérable Evêque de Marseille, Mgr de Mazen- côté de la traverse. Un voyageur faillit être que le conducteur parvint à retirer l'animal que de Montréal, fut antrefois le maître de Mgr de ce danger en se gelant le visage et les

quelques prêtres des plus distingués du clergé | n'est pas improbable que Ledru-Rollin et autres réfugiés dout l'Angleterre prend ombrage en ce moment, viendront chercher r finge en Ca-

### NEUVELLES D'EUROPE.

FRANCE.

Les journaux apportés par les derniers steamers d'outre-mer confirment les détaits des rapports télégraphiques transm s. d'Halifax et de New-York en y ajoutant d'autres nouvelles

Nous donnous ailleurs les articles de la constitution française tel que publié dans le Moniteur. Ce document, d'assez peu d'étendue, fait voir que Louis-Napoléon n'use des pouvoirs que lui a conférés le suffrage universel que pour donner à son gouvernement cette position forte sans laquelle sa volonté pour le bien pourrait être in, nissante et ses projets de restauration politique et sociale inutiles. Si la constitution nonvelle parait prendre pour base les " principes de 89," il n'y a sait avoir rallé aujourd'hui sous sa bannière pas lieu de croire qu'elle veuille consacrer les les chartistes, ces socialistes d'un autre nom. prétentions et les théories vraiment révolutionnaires de l'assemblée constituante de 89, lesquelles sont antipa hiques au caractère national. Le dogme des philosophes, des parlementaires et des niveleurs professant l'abus de la liberté, a fait son tems comme il a fait amplement ses preuves . Au reste, il y a plus; eurs ceux de la déclaration du roi et ceux de l'assemblée constituante. Ce que les cahiers voulaient, ce que le roi acceptait, c'est ce que tout le monde veut ou a cepte ; c'est le fonds constitutif de la monarchie française. Mais l'une constitutionnel, est celle qui a rapport aux offenses con re la religion et la motale, car elle doit rassurer les pritis eux-mêmes contre leurs propres tendances anti-seciales et satis ait tout milliers de protes ants.

Le gouvernement français, approusé de plulien d'être surpris des censures que ce journal, connu jadis comme conservateur, adresse à Louis-Napoleon, si le Times, organe de la portion puritaine du clergé anglais, n'était, à cause à ce titre que la feuille puritaine ne peut parun autre mo le de discussion moins ingrat denner au président de la république, placé à la tête d'une nation catholique, d'avoir fact usage de son pouvoir pour rendre hommage aux sentiments religieux de son pays. Voici ce qu'un anglais protestant qui réside en France écrit au Constitutionnel de Paris sur les intentions religieuses du président :

" Le Président, avec la rare sagacité qui le distingue, n'a pas tardé à reconnaître que cette légèreré en matière religieuse, que l'on peut reprocher à la nation fruiçaise, n'est que superficielle : il s'est promptement convaince que les français, parisiens comme provinciaux, ouvriers comme paysans, sont au fond sincèrement attachés à la foi de l'ors pères, et que leur indifference apparente, mode surrannée du dix-huitième siècle, qui d'ailleurs commence à tomber en désuétude, n'est nullement l'expression vraie des sentiments du peuple, qui a, au contraire, approuvé du fond du cœar l'expédition de Rome. Bien qu'Auteur du Times, j'ai pu facilement me convain- gouvernement américain, à l'occasion de l'arcre de cette vérité. En ter ninant, monsieur le rédacteur, étant protestant très ardent, comme unis déja par les liens les plus etroits et les lantsont perforé en divers endroits la glace je réside depuis longtemps en France, et que je n'ai jamais trouve que ma religion m'eit en aucun cas occasionné le moindre désagrénod, sondateur de la Congrégation des Oblats; la victime de cette opération traitresse. Com- ment, je puis assurer au Times que je m'y des deux Evêques assistants. le premier. Mgr., me la muit était noire, son cheval tomba dans occupe très à mon aise de mes affaires, que je Guibert, Eveque de Viviers, appartient à la une mare en y entrainant avec lui la voiture ne crains pas le moins du monde une nouvelle même congrégation; le second. Mge Prince. Ce ne fut qu'avec la plus grande difficulté révocation de l'édit de Nantes, et, n'en déplaise aux puritains, que je n'ai pu jamais comprendre en quoi le prince Louis-Napoléon a te an conseil; mais il paraît que, dans la crainpu commettre le crime de lese-hamanité, en te de succomber, il a préféré se retirer. arracham la ville éternelle des mains d'une horde impure d'anarchistes, pour la remettre sement préoccupés de l'idée qu'on pourrait On verra par la lettre de notre correspondant | à celui qui possédait la confiance de trente-

Angleterre.

La situation de la métropole est certainement critique. Son gouvernement est com promis au dehors vis-à-vis de toutes les puissances. Au dedans, il a perdu toate popularité dans le Pays et toute force au sein du Parle-

Le Ministère est incapable de se reconstituer et d'entrer en lutte avec les Chambres.

Le morcellement et la division des partis empêchent de prévoir à l'aide de quels éléments il est possible de constituer un gouvernement fort et homogène.

La situation générale de ses colonies oblige l'Angleterre à d'onéreux sacrifices. Au Cap de Bonne Espérance, le gouvernement est

engagé dans une guerre désastrense. A l'intérieur de l'Angleterre, une coalition formidable des classes ouvrières menace la prospérité industrielle et la plûpart des branthes de production. Les ouvriers des diverses catégories se sont engagés à venir en aide à leurs frères, conformément aux principes de la solidarité prichee par le socialisme que l'on Cette organisation du procétariat est puissante et révèle au pays un danger immment.

A part ces complications, il est un autre fait d'une portée immense : le gouvernement a promis à un parti redoutable par le nombre et 'influer ce une réforme electorale qui privera l'aristocratie d'une centaine de sièges dans la espèces de principes de 89 : ceux des cahiers, Chambre des Communes. Les réformistes, un ont battu plusieure sois le ministère sur cette question, entendent que cet engagement du ponvoir soit exécuté.

L'Irlande, de son côté, semble vouloir met tre à profit tous ces embarcas pour obtenir le redressement de quelqu'un de ses griefs L'Association de défense cataolique prépare une agi tation dont l'objet immediat serait de purger imprime au gouvernement un caractère qui l'Irlande de l'établissement anglican qui pressure les catholiques au profit de quelques

On assure que le gonvernement métropoaucun parti. D'ailleurs la liberté des cultes litain n'a jamais été si la ble et que les partis n'ont jamais été si impuissan's. L'Angleterre aurait donc à craindre des déchirements intes-'tins plus serieux que les perils d'une guerre avec l'etranger.

Il est à remarquer que dans les diverses combinaisons qu'essaie de former tord J. Russell, le nom de M. Gladstone,le diffamateur officiel du gouv-rnement de Naples,n'apparaît pas.Ce fait, à la suite de la retraite de lord Palmerston. indique pour l'avenir un changement dans la politique de l'Angleterre.

On écrit de Vienne, à la date du 1er janrier, à la Gazette d'Ausbourg :

"Quoi que puissent dire les jounnux anglais, il est certain que lord Palmerston s'est retiré en cédant aux représentations des grandes puissanges, cette verite peut être pénible pour l'Augleterre, mais le fait n'en est pas moins certain. Une note de la même teneur avait été envoyée par l'Autriche, la Prusse et la Russie, et ultérieurement par la France, au cabinet anglais. Elle était ainsi conque : " est inntile de rappeler l'attention sur les Jangers que les menées des réfugiés préparent au continent. Il est mutile aussi de prier de nonveau le gouvernement anglais de ne pius protéger de pareilles manuavres. Ainsi on se hornera à déclarer au ministre des affaires étrangères que l'on a pris la ferme résolution de procéder contre les sujets anglais, se tronvant sur le coatinent, d'après les principes Lord Palmerston avait alors non-semement justifié cette arrestation, mais il avait învoqué la maxime que tont gonvernement était maistre dans son pays, et pouvait ainsi éloigner tout individu dangéreux pour l'ordre public." Une copie de cette note avait été jointe na notes des poissances, et le ministre s'est trouvé dans l'impossibilité de répendre. Il se contente de dire qu'il communiquerait la no-

Il paraît que les Anglais sont très sérieuquelque jour envahir la Grande Breingne. On lit dans le Daily News du 9 janvier :

"Le due de Wellington est depuis quelque temps en conférences journalières avec sir John F. Burgoyne, inspecteur-général des fortifications. Il ont traité la question importante de la profestion de Londres. On choisira des positions avantagenses, principalement sur les rives de Kent et PEssex, de la Tamise et sur les bords du Medway, pour en faire des camps fortifiés permanents. L'ordro n élé doi né de mettre Sheerness en bon état de defense et d'avoir de considérables approvisionnements de munitions de guerre, sous neu, dans les fortifications d'éjà achevées de ce port maval.

AUTRICHE.

L'expulsion subite des missionnaires anglais le Pesth a produit une sensation profonde dans cette ville. Depuis l'établissement de cette société en 1842, elle avait constamment suivi sa tendance de faire des prosélytes.

#### Elats.Unis.

Jonas Levey fut arrêté il y a peu de jours à New-York sons l'imputation d'un crime d'état. On l'accuse d'avoir entretenn des intelligences secrètes avec le président du Mexique pour sauvegarder ses interêts contre ceux des Etats. Unis relativement au traité de Tehnantepee. Il est l'auteur d'une lettre au chef d'etat mexicain dans laquette il Lei conseille de ne pas reculer touchant l'article du traité, qu'il dit être d'aussi grande importance pour les mexicains que les mines de Californie. Cet article contient en effet une stipulation favorable au Mexique en ce qu'elle obligerait les Etats-Unis à l'indemniser des deprédations commise par les indiens sur la frontière mexicaine et à précenir des invasions fatures. Mais cette conduite du citoyen Levey, bien que très pett patriotique, n'est pas regardée comme contraire aux lois. Le motif de la procédure est approuvé, mais le succès en est donteux.

#### CORRESPONDANCE LYONNAISE.

Lyon, le 14 janvier 1852.

M. le Réducteur,

Les prier s des âmes justes, le sang de nos oldats y rsé sous les murs de Rome pour la eause du Pape, les bénédictions du Saint Pere sur la France. les vues et la miséricorde ineffable de Dien sur notre patrie, notre titre glorie ax de nation fille ainée de l'église nous ont préservé de grands dange s. Il y a qu'lques mois, quand nous nous reportions à cette fatale année 1852, nous trémissions ma grénous, nous redentions l'approche de ces jours qui devaient être le signal d'un massacre général, et voilà qu'après quelques jours de larmes, de houte et de demi seulement dans certaines contrées, notre patrie peut respirer en paix. Il nous est donné d'admirer et de bénir la protection divine, de nous rejouir en pensant aux jour- calmes et prospères qui vont être notre partage. Quelques mages se méleront bien encore à notre quiétude, mais les obstacles s'applaniror t peu a peu, le temps, ce grand mai re des évènements, are ngura tout pour le mieux et D.en par sa grâce férmera bientôt l'ère de nos soixante années de revolutions. Est ce à vous dire que je suis partis un des m sures arbitr eir s qui sont jour sellement prises par le gouvernement! est ce bénir cette glais et tout aussi bon protestant que le redac, que lord Palmerston a developés, en 1848, au situation anomale au milieu de haquelle nous vivous? Non, monsieur; plus que vous, peutrestation de deux Américains en Irlande. être j'abhorre le despotisme; plus que vous sans donce, je déplore tout ce qui se fait, mais de deux maux je choisis toujours le moindre; et Dien sait ce que nous serions devenus et ce que nous deviendrions si nous to abious au poavoir de l'anarchie. Et puis, je suis comme la France qui à son tour ressemble à ce malade qui, ne trouvant aucon soniagement à ses souffrances par les remèdes ordinaires se jette a corps perdu dans les médicaments les plus violents qui ne lui donnent d'autre alternative que de moitrir an milieu d'une crise ou de guér:r promptement. La France n'est pas une nation qu'on puisse gouverner comme une nation sortant du bereean; ce qu'il lui faut avant tout, c'est un pouvoir fort, unique, conragenx. Les luttes

qu'une ressource extrême; allez à la chambre, faites une interpellation au ministère sur la première chose venne et soyez d'une ex- des conspirateurs avortes à la saçon de Barcessive violence, cela ne recevra pas; pen- bes et de Flocon. dant ce temps la, je vais fince un article pour le jury. Le gérant ira en prison, le réforma- tive. teur sera condamné à dix mille francs d'amende; il ne pourra pas payer, et il tombera avec honneur en criant vengeance au nom de | vait été en commençant. la patrie muselée !.... Cette tyrannie est insupportable; il est temps enfin que le vieux monde s'écroule pour faire place à un monde nouveau! | bibliothèque. age d'or, selon age heni, où tous les hommes seront frères dans le grand principe de l'égalité sociale; alors le bonhour appartiendra au travail, l'affranchissement aux esclaves, alors mée, pais, poussant un ressort qui fit ouvrir le dernier mot sera dit en despotisme des ty- une petite porte fort habitement cachée par rans!.. Oh! ce sera un beau jour que celm où | des toulles de feuillage : l'on fera tomber en pondre tons les vienx mensonges et tons les vieux préjugés de cette | brève. société vermonlue!

--Oh! ce jour là, s'écria Faustin, nous serons avez vous vu Marini?

-Hier, quelques in-tants. --Où en sont les sociétés secrètes? que di- rentra.

sent les correspondances?

--On attend.

-Attendre! ce sera notre mort; la seule maladie qui tue le patriotisme, c'est la lan- cesse de sa voix la plus naturelle, par la porte. gneur; je ledis tous les jours à nos ninis. Voilà pourquoi il faut de l'argent a jeter dans les écho.

aubourgs; sans cela, croyez moi-bien, tous nos projets s'en iront en fumée, et nous ferons

Dans le même moment, il se fit un bruit notre journal qui ne pourra manquer de le presque imperceptible; si léger qu'il fût, l'Ifaire saisir, quelque bonne volonte qu'y mette | talienne l'entendit, et sa figure devient atten-

> Après un instant d'interruption, ce bruit continua, mais plus faible encore qu'il ne l'a

-- Faustin, dit Olympia, allez me chercher dans le salon le 3e volume du 2e rayon de la

--1'y cours, fit celui-ci.

Aussitôt qu'il fut sorti, la princesse se leva, 'assura d'abord que la porte était bien fer-

-- Entrez vite, Marini, dit-elle d'une voix

On the voyait pas encore l'Italien, on le soupçonnait seulement au mouvement des Jes vrais rois de la France, et vous en serez la branches ; habitué qu'il était à de semblables deesse. Mais, parlons de choses sérieuses; évolutions, il apparuttout à coup sans avoir même froissé la plus petite fleur, et il était debout devant la princesse, lorsque Faustin

> L'Italien s'inclina fort respectueusement : -Tiens, Marini; par où est tu entré?

-Comme tout le monde entre, sit la prin-

-- Par la porte ? répéta Marmi comme un

-- Pardien, dit Faustin de la même voix, tout en parcourant le bondoir d'un coup d'ail fût agi de cinq ou six millions de francs. rapide, c'est évident : par la porte. Murini, avez vons des pitules du diable?

Pulules du diable! repéta l'Italien fort peu irrite aux mystères de ce cirque olympique.

-- C'est un ouvrage de premier mérite, et surtout très instructif; on entre par les plafonds et on sort par les serrures.

Marini ne parut pas s'apercevoir de l'étonnement de Faustin ni comprendre l'intention railleuse de ses paroles, et, sans transition, il ajouta:

-- J'apporte de bonnes nouvelles.

--Elles n'ont jamais été plus nécessaires, nonsieur Marini, dit Faustin.

-- Quelles sont ces nouvelles? dit la princesse d'une voix dolente.

-- Vous avezappris les évènements dramatiques d'hier soir ? -- Chez le général d'Epernay? pardieu!

-- Ils ont porté leurs fruits. -Leurs fruits! dit Faustin en posant sur un

menble son chapean qu'il tenait à la main. -M. DeLa Vrillière m'a fait ce matin l'honneur d'une visite.

---Vraiment! -Nous le tenons pieds et poings liés, par son organil et par sa haine. -Il a des millions, m'a-t-on dit, reprit la

princesse de sa même voix indolente. -Nous nous étions de prime abord trompés sur le chistre; au tien de trois, c'est véritable-

senis composé les salons du comte d'Epernay, il n'enssent pas mienx donné la réplique pour notre petite comédie; ils ont mis saus pitié les deux pieds sur la gorge de son ambition et

-Alors, dit Faustin, nous sommes sauvés. -Il était temps ; la caisse sonnait fort creux,

répliqua Marini avec un sourire. vos interpellatoires à la chambre.

server ses munitions; pour aujourd'hui, mes- rini, toi le servant fidèle des plus intrépides sieurs les députés se disputeront sans moi.

pas l'envoyer, au moins ? -C'est dommage, il cut produit un grand

-- Avec les millions de La Vrillière nous en produirons bien davantage. Voyons, Marini

raconte-moi cette histoire. Elle est ce matin dans tous les journaux.

-Vraiment, dėjà? -Certainement, les journaux sont d'excellents colporteurs pour ces petits services d'apen qu'il ait vouln se recréer ce matin à son | donct et d'hésitations, ment cinq ou six millions, répliqua Marini reveil, aura trouvé son histoire dramatisée

d'une voix tonte auissi tranquille que s'il se avec les initiales obligées. Ce sera aujourd'hui le sujet de toutes les conversations; on - Ce sont des erreurs pardonnables, reprit racontera, on commentera, et ces narrations Paustin vivement ; et tu crois qu'il est dispo- setant autant de coups de poignards qui viendront déchirer le cour de La Vrillière, autant -Il est disposé à tout Nos amis auraient-ils de gouttes d'huile brûlante sur la blessure.

La princesse Pallianci se releva d'un monement brusque.

-Faustin, dit-elle, il ne faut ni indolence ni oubli, maintenant que le hasard vient à node sa vanité, et Dien sait si le fils du sabotier | tre secours ; hier, ce matin encore nons étions Karasson, avait des rêves d'ambition et de va- condamnés à l'inaction, aujourd'hui, il fant nons réveiller. Ce projet mûri depuis si longtemps et que nons ne pouvions, fante de ressources, mettre à exécution, occupons-nous eu sans relâche, et que l'année qui va com--Faustin, sit Olympia, vous ne ferez pas mencer soit l'ère de notre triomphe. Il fant écrire à nos frères d'Italie, de Suisse, d'Alle--le les remets à un autre jour ! il fant ré- magne. A l'ouvre, à l'ouvre !... Et toi, Mapatriotes, le sang de notre chaude Italie ne -Et votre article, ajouta-t-il, n'allez vons s'est pas encore glacé dans tes veines.

-le vous demande pardon, madamo la princesse, répondit Marini fort juisiblement; le sang de notre chande Italie s'est complètement glace dans mes veines ; je n'ai plus d'enthousiasme; ce qui ne m'empêche pas d'être entièrement à votre service.

Fanstin avait la tête appuyée dans ses mains et écontait le murmure intérieur de ses pensées. Il avait bien en l'envie d'ôser, mais chaque fois qu'il se sentait approcher d'un mitié. Grâce à enx, ce cher La Vrillière, pour moment décisif, il était incertain, plein de

(A continuer)

incessantes des partis pendant les trois derniéresannées prouvent ce que j'avance. Aussi je maintiendrai mon ancienne opmion : si la France est destinée à être un jour républicaine, ce jour est encore loin de nous, et henrensemment, parce que chaque fois qu'elle voudra tâter le cette forme de gonvernement, elle se preparera une série incalculable de discordes et le haines. Ce ne sera que quand toute la population sera revenue à l'unité religieuse et pomistères qu'il sera possible d'en parler. Vous me trouvez sans doute fort original de vous lépublique. En l'mon Dieu, m' usieur, jouons cartes sur table; franchement, croyez-vous que ce soit un gouvernement républicain qui nous régit? Il faudrait être bien confiant pour le groire. Si vous étiez près de moi, je vous glis gerais doucement dans le tuyan de l'orcille le nom de ce gouvernement et vous pourriez bien ne dire que j'ai raison. Mais chût !... Ne pastons pas pour mauvaise langue et nous verrons bien ce qu'il résultera de tout cela. Après la gépublique nous tâterions bien un peu de l'embre que cela ne nous ferait pas de mal. De fempire on passe à la royauté, de la royaute à In république, de la république à l'avarchie; le lemps se passe comme cela et la vie d'un francais s'écoule. Heureusement qu'il lui reste le ciel et la justice de Dieu pour le dédommager pendant toute une éternité.

🛊 Au-milieu des humuliations qui l'accablent, la démocratie. Européenne n'a plus une seule onsolation. On dirait que l'année 1852 qui pouvait voir son triomphe a ré lu d'être té moin de sa perte. Erle a été battue et battue hontensement sur tous les points et avec toutes les armes qu'elle avait elle-même choisies et forgées. Partout où elle a voulu essayer ses forces et lutter pour son triomphe, elle a ete Torcée de l'uir. De tous ses chefs, de tous ses Orateurs, de tous ses littérateurs, il ne lui reste plus rien ; et, de tous ses soldats, il ne reste que ou dan spauvres individus déguenillés, mouunt de faim et de froid, cachés dans les bois. dans les cavernes et traquès comme des bétes | fanves, n'ayant pas meme une pierre pour repiser leur tête, ni un coin pour reposer en paix. Bes voita donc ces arbitres de nos destinées pu se promettaient un grand triomphe et qui flois memigaient d'une rude correction et de mort. S'il n'y avait pas quelque honte à japper les vaineus, je souléverais bien certain ode qui cache leur conduite, mais je ne le fepar pas, je me découverrai même s'il le faut a ent. Ah! parmi ces grands coupables, il y in a beaucoup qui ne sont qu'egares; il en st que de mensongeres promesses ont troavé op crédules. Ali! à ceux la surtout, paix et jule, pitie, sur out, car je es plains smeèrement ; et eux du fond de leur prison de mandent prodon à Dieu et aux hommes de leurs jours llégarement. Puisse la justice des hommes igetre pas trop sévere pour ces pauvres impru-Tents!

🏿 Une nouvelle,monsieur, m'afflige pour vous. Des journaux bien anformés assurent que, par ង្គីité des coangements survenus en Forope de la nouvelle politique du gouvernoant français, forte, énergique et salutary stalles et v vivaient à l'abri et sous la pro- de son presbytère. Le rochet teint de sang action du gouvernement anglais. D'après les saintes huiles étaient aussi à part. s mesures, Ledru-Rollin, Delescluze, Causi-₫ère et tant d'autres, iraient chercher en Caiestes de ces athées en religion, de ces boantsons mesure. Fasse le Ciel que des vents ontraires les éloignent de vos rivages et les ortent loin de vous !

Cinq des plos violents ex-représentants n magaards sont condamnés à la transportati ji à la Guyane ; ce sont les sieurs Marc Duraisse, Greppo, Miot, Rachaud et Mathé. Soiante six autres représentants montagnards ont expulsés à perpétuité du territoire franis. Dix-huit autres representants, non pas 🎍 la montague ceux-là, sont expulsés du terpoire momentanément, parmi lesquels figuut les généraux Changarmer. Lamoricière, deau, Leffé et Thiers, Creton et Baze, ces bigueux orléanistes. Pour des légitimistes, n'y en a pas en un seul et ceux qui avaient e arrê: és ont pu regagner paisiblement leurs nates. Cette mesure sévère donna à reflédir à ceux qui ne pensent qu'à conspirer,quoi Til en résulte pour la France. Il panait dé-gément que Louis Bonaparte a juré haine à ∰rt aux républicains extrêmes; et aux orléa+ stes, idem. Comme je n'appartiens ni à l'un ua l'autre de ces partis, de près ni de loin, dors, bors et mange tranquillement. Désorgais Louis Napoléon Bonaparte s'appellera Buis Napoléon tout court; on ne dira plus nonsient le président, on dira mon prince, etc. n France on aime singulièrement les vicilles aditions. Je n'en fais pas un crime à mon Tys puisque mor-même j'ai ce faible.

Décidement la république est mise à la porte tous les hôtels des monnaies de France. de tous les hôtels des monnaies de la foncée !... entoncée !... lui crie-t-on de toues parts. Cette pauvre fille vent reclamer son auntien sur les timbres postes, et le même front lui est fait. Louis-Nap déon seul règne ir la monnaie depuis le pauvre petit centime usqu'à la pièce d'or de 40 francs. Voyez ce que c'est que les vicissitndes humaines. Comp-

& done sur la stabilité audatenant! [Liberté, égalité, frateratté ne sont plus ; le adigeon et un simple gonjat aidant, les ont at disparaître de nos monuments publics. Dans os églises, à la fin de la grande messe, on ne tante plus domine selvum fac rempublicam, this domine salvum fac Napoleonem.

Vous le voyez, monsieur, en fait de rép bli-

He il n'en reste plus qu'un petit lambeauuque | Français.

le premier vent (m)ortera. En attendant, nous vivons sans constitutions, sans assemblée légis lative, sans conseil d'état et pourtant je ne trouve pas que nous nous en tronvions plus mal. Je ne saurais trop vous dire combien nous nons trouvons bien de cette absence complète de débats et de crisqui nous parvenaient chaque jour par les journaux. Et pourtant vous voyez que les mesures restrictives ne nous ont pas manqué ; fermetures de certains cabarets mal bitique, quand les mœurs seront redevenues plus | timés, surveillance active sur certains établis sements de ce genre, mesures admirables contre les forçats en cupture de ban, sévérité conparler de la sorte sur le compte de cette paivre | tre les affiliés aux sociétés secrètes, - grande liberté donnée à la religion; encore quelques temps et vous verrez que, par un décret bienfaisant, da religion catholique sera reconnoc comme par le passé, la seule religion d'etat; les sectes diverses des cultes réformés seront tolerées, rien de plus.

Je n'ai jamais desespéré de l'avenir, ma patrie ; maintenant plus que jamais j'ai foi en l'avenir. Les abus se réforment, les vices s corrigent, et un jour viendra où ma patrie respirera en paix après tant d'années d'agitation. Nous pouvons bien avoir des jours de tempêtes, mais ils ne seront pas de longue durée, la régénération religiouse et morale continuera sa course.

Partout les symptômes de la foi se manifestent avec énergie, partout éclatent les actions de grâces et la recommissance.

de vous ai parlé dans ma dernière lettre de ces pauvres prisonmers des insurgés du dépar tement du Var qui tous aflaient être exécutés quand l'armée est venue les délivrer. Il y a huit jours, ils ont tous assisté à une messe so lennelle d'actions de grâces. Pas un seul n'y manquait, pas même M. de Laval et M. de St. Rém qui, quoque blessés, ont voulu absolument se faire portei dans l'église. Le prêtre qui a célébre les saints mysteres est le même qui, croyant le moment su rême arrivé, encourageart et donnait l'absolution à ses malheureux compagnons d'infortune. Il est bean de voir l'homme se rappeler que de lui même il n'est rien et que si au milieu des d'argers une ment secontable vient à son secours, ce n'est qu'à Dieu seul qu'il le doit.

La France, comme vous le pensez bien, n'est pas encore purgée des brigands et des vauriens. Le trait suivant va vous le prouver. Dans une petite paroisse à six lieues de Lyon, vivait au milieu de ses quailles, depuis 23 ans, un vé iétable prètre, simple d'es, rit, mais grand par le cœur et les verus écélésiastiques. Il était ur passage, et je déplorerai chaque jour les chéri de tous ses paroissiens et ne se connais letestables passions qui les out coudit is ou lis sant pas un seul camemi; en fait, qui avait il pu avoir pour ennemi, lui qui ne faisant que du bien et rendait toujours ses services les plus empressés à ceux qui venuient les (ni reclamer! Dans la muit du 1er au 2 janvier, on frappe à sa fenètre et on l'appelle, soi disant jour venir administrer un malade à l'agonie. Le bon pasteur se lève et part sans défiance. - La char té n'est-elle pas tonjours courageuse et confiante ? A poine a-t-il fait cent pas depuis le prespytére, qui est entièrement isolé, qu'il est frappé a la tête d'un coup de massue et tombe. L'assassin qui l'accompagnait et l'on croit qu'il n'était pas seul, se jette sur lui pour l'achever en l'étoudient et le traine dans un ravin au bord de la route. Il paraît qu'on n'en vou ait qu'à Angleterre a pris peur et vent rejeter de son la vie de ce prêtre respectable, car on a trouvé m nos fameux demagogaes qui s'y étaient là côte de lui sa montre, son chapelet et la cle

Ce ne fut qu'à deux heures du matin que les habitants de la maison la plus voisine, réinda des ressources que leur refuse l'Europe veirles par les cris inaccontinnés de leurs ciliée. Triste. . . ah! triste jour que celui chiens et conduits par ces animaux ont décony vous verriez arriver ces citoyens sans pa- vert le cadavre de leur pasteur à peine froid et ge, car bientôt vous recueilleriez les fruits fu- baigné dans son sang... Il est mort, le saint tuites ; néammoins le President de la Repubpre re, vietime de son dévouement, et l'on peut li que pourra accorder à des sénateurs, en os en politiques, de ces ambiticux sans frem dire, comme un martyre. Fassele ciel que la raison de services rendus et de leur position justice des hommes atteigne les compables de fortune, une dotation personneile, qui ne d'un crime aussi horrible! M. L. M.C.

## FRANCE.

CONSTITUTION

FAITE EN VERTU DES POUVOIRS DÉLÉGUÉS PAR PEUPLE FRANÇAIS A LOUIS NAPOLÉON BONA-PARTE PAR LE VOTE DES 20 ET 21 DECEMBRE

Le Président de la République.

Considérant que le peuple français a été appelé à se prononcer sur la résolution suivan-

" Le peuple veut le maintien de l'autorité de Louis-Napoléon Bonaparte et lui donne Les ponvoirs néce-saires pour faire une Consstitution d'après les bases établies dans sa proclamation du 2 décembre;

Considérant que les bases proposées à l'acseptation du peuple étaient :

" to Un chef responsable nommé pour dix

"20 Des ministres dépendant du pouvoir exécutif scul ;

"30 Un Conseil-d'Etat formé des hommes les plus distingués, préparant les lois et en sontemant la discussion devant le Corns-Lé-

gislatif; 4 40 Un corps législatif discutant et votant les lois, nommé par le sullrage universel, sans scrutin de liste, qui fausse l'élection ; "50 Une seconde Assemblée formée de

toutes les illustrations du pays, ponvoir pondérateur, gardien du pacte fondamental et des libertés publiques ;" Considérant que le peuple a répondu affir-

mativement par sept millions cinq cent mille suffrages,

PROMULGUE la Constitution dont la teneur

TITRE IER.

Art. 1er. La constitution reconnaît, confirme et garantit les grands principes proclamés en 1789, et qui sont la base du droit public des les bases des projets de loi d'un grand intérêt

TITRE II.

formes du gouvernement de la république. Art. 2. Le gouvernement de la République française est confié pour dix ans au prince Louis Napoléon Bonaparte, Président actuel de la République.

Art. 3. Le Président de la République gouverne au moyen des ministres, du Conseil-d'Eta), du Sénat et du Corps-Législatif.

Art, & La puissance législative s'exerce collectivement par le Président de la République, le Sénat et le Corps Légis atif. THERE III.

du Président de la République. Art. 5. Le President de la Republique est responsable devant le peuple français, auquel

il a toujours le droit Je faire appel. Art. 6. Le President de la République est le chef de l'Etat; il commande les forces de terre et de mer, declaro la guerre, fan les trai tes de paix, d'alliance et de commerce, nomme à tous les emplois, fait les réglements et décrets necessaires pour l'exécution des lois.

Art. 7. La justice se rend en son nom. Art. S. It a soul l'initiative des lois.

Art. 9. Il a le droit faire grâce. Art. 10. Il sanctionne et promulgae les lois

et les senatus-consultes. Art. 11. Il présente, tons les ans. au Sénat et au Corps-Legislauf, par un Message, l'état des affaires de la République.

Art. 12. Il a le droit de déclarer l'état de siège dans un on plasieurs départements, souf à en référer au Sénat dans le plus bref délai. Les conséquences de l'état de siège sont réglées par la loi.

Art. 13. Les ministres ne dépendent que du chef de l'Etat ; ils ne sont responsables que chacun en ce qui le concerne des actes du Couvernement ; il n'y a point de solidarité cret. entre cux ; ils no penvent être mis en accusation que par le Sénat.

Art. 14. Les ministres, les membres du Sénat, du Corps-Lègislatif et du Conseil-d'Etat. les officiers de terre et de mer, les magistrats et les fonctionnaires publies prétent le serment ainsi concu:

Je jure obéissance à la Constitution et fidélité au Président.

Art. 15. Un sénatus-consulte fixe la somme allonée annuellement au Président de la République pour toute la durée de ses fonctions.

Art. 16. Si le Président de la Republique meurt avant l'expiration de son macdat le Sénat convoque la nation pour procéder à une nouvelle élection.

Art. 17. Le chef de l'Etat a le droit, par un acte secret et dépose aux archives du Sénat. de désigner un peupte le nom du citoyen qu'il recommande, dans l'intérêt de la France, à la confiance du peuple et à ses suffrages.

Art. 18. Jusqu'à l'election du nouveau Président de la Republique, le president du Senat gouverne avec le concours des ministres en l'onetions, qui se forment en cons, il de gouvernement et déhbèrent à la majorité des

> TITRE IV. da Sénat.

Art. 19 Le nombre des sénateurs ne pourra excéder cent emquante : il est fixe pour la première nunée à quatre-vingts.

Io. Des cardinaux, des marcchaux, des ami-

Art. 20 Le Senat se compose :

20. Des citoyens que le Président de la Répobli ju sjuge convenable d'elever à la dignité de senateur.

Art. 21. Ces sénateurs son! inamovibles et à

Art. 22. Les fonctions de sénateur sont grapourra exceder trente milie francs par au.

Art. 23. Le president et les vice-présidents du Senat sont nommes par le Président de la République et choisis parmi les senateurs. Its sont nommés pour un an-

Le traitement du president du Sépat est

fixé par un décret. Art. 24. Le President de la République

convoque et proroge le Senat. Il fixe la durce de ses sessions par un décret. Les seances du Sénat ne sont pas publi-

Art. 25. Le Senat est le gardien du pacte fondamental et des libertés publiques. Aucune lei ne peut être promuiguée avant de l'il

avoir été soumise. Art. 26. Le Sénat s'oppose à la promulga-

To. Des lois qui seraient contraires ou qui porteraient atteinte à la Constitution, à la religion, à la morale, à la liberté des cultes, a la liberte individuelle, à l'egalite des citoyens devant la loi, à l'inviolabilité de la propriété et au principe de l'inamovibilité de la magistrature;

20. De celles qui pourraient compromettre la defense du territoire. Art. 27. Le Senat règle par un sénatus-

consulte: 10. La constitution des volonies et de l'Al-

20. Tout ce qui n'a pas été prévu par la Constitution et qui est névessaire à sa mar-

30. Le sens des articles de la Constitution qui donnent heu à différentes interprétations. Art. 28. Ces sénatas-consultes seront sommis à la sanction du Président de la Republique,

et promulgues par lui. Act. 29. Le Senat maintient ou annule tous les actes qui lui sont déférés comme inconstitionnels par le Convernement, ou dénoncés pour la même cause par les pétitions des cito-

Art. 30. Le Sénat peut, dans un rapport adressé un Président de la République, poser national.

Art. 31. Il peut également proposer des modiffications à la Constitution. Si la proposition est adoptée par le pouvoir exécutif, il y est statué par un sénatus consulte.

Art. 22. Néaumoins, sera sonnise au suffrage universel toute modification aux bases fondamentales de la Constitution, telles qu'elles ont été posées dans la proclama ion du 2 décem bre et adoptées par le peuple français.

Art. 33. En cas de dissolution du Corps-Législatif, et jusqu'à une nonvel e convocation, le Senat, sur la proposition du Président de la République, pourvoit, par des mesures d'urgence, à tout ce qui est néce s ire à la marche du gouvernement.

> TTRE V. Du Corps Législatif .

Art. 34. L'élection a pour base la popula

Art. 35. Il y aura un député au Corps-Législatif à raison de trente-cinq mille élec-

Art. 36.Les députés sont étas par le suffrage universel, sans scrutin de liste.

Act. 37. Ils ne reçoivent aneun traitement. Art. 38. Es sont nommés pour dix aus. Art. 39. Le Corps-Legislatif discute et vote les projets de loi et l'impor.

Art. 40. Tout amendement adopté par la commission chargée d'examiner un projet de loi sera renvoye, sans discussion, au Conseild'Etat par le président du Corps-Législatif.

Si l'amendement n'est pas adopté par le Conseil-d'Etat, il ne pourra être soums à la déliberation du Corps-Législatif.

Art. 41. Les sessions ordinaires du Corps-Législatif durent tro s mois ; ses séances sont publiques; mais la demande de cinq membres suffit pour qu'il se for ne en comite se-

Art. 42. Le compterrendo des séances du Corps-Legislatif par les journaux, ou tout autre moyen depublication ne consistem que dans la reproduction du or més-verbal, dresse à l'issue de chaque séance par les soins du président du Corps-Législatif.

Art. 43. Le président et les vice-presidents du Corps-Législa if sont nommés par le Président de la République pour un un; ils sont choisis per m les décorés. Le traitement du président du Co ps-Législatif est fixé par un

Ast. 44. Les ministres ne peavent être membresida Circalibratilli.

Art. é 15 : Le droit de ; é ition s'exerce auprès du Sé a.t. Au une pécition ne pent-être adressée au Corps Législatif.

Art. 46. L. Président de la République convoque, ajourne, proroge et dissont le Corps-Législatif. En cas de dissolution, le Présidont de la République doit en convoquer un nouveau dans le dé ai de six mois.

en service ordinaire est de quarante à cinquan

TITRE VI.

du Conseil-d'Etat.

Art 47. Le nomdre des cons illers d'Etat n service ordinaire est de quarante à cinquan 2.

Art, 48. Les conseillers d'Etat sont nommés président de la République et révocapar le Président de la République et révocables par lui.

Ari. 49. Le Conseil-d'Etat est présidé pur le Président de la République, et, en son albsence, par la personne qu'il désigne comme vice président du Conseil-d'Etat.

Art. 50. Le Conseil-d'Etat est chargé, sous la direction du Président de la République, de rédiger les projets de loi et les réglements d'administration publique, 1 de 16 soudre les Inflicultés qui s'élèvent en matière d'admi-

Art. 51. Il soutient, au nom du Gouvernement, la discussion des projets de loi devant le Sénat et le Corps Lég slatif.

Les consullers d'Etat chargès de porter la parole au nom de goavern ment sont désegnés par le Président de la République.

Art. 52. Le traitement de chiepe conseiller d'Etat est de vingt rong mill francs. Art. 53. Les ministres out rong, séance et voix délibérative au Conseil-d'Etat.

TITRE VII.

De la Hautzeour de Justice.

Art. 51, nne hante cour de justice juge rans appel ni recents on cassation, toutes personnes qui auront été re avoyces de vant elle comme préventes de crimis, attentats on complois contre le Président de la République et contre la sûreté intérieure ou extérieure de l'Etat.

Elle ne peut être saisie qu'en vertu d'un décret du Président de la République. Art. 55 Un senatus-consulte determinera

l'organisation de cette haute cour. TITUE VIII.

Dispositions générales et transitoires.

Art. 56. Les dispesitions des codes, lois et règlements existants, qui ne sont pas contraires à la présente Constitution, restent en vigueur jusqu'à ce qu'il y soit légalement déro-

Art, 57. Une loi déterminera l'organisa, ion municipale. Les maires seront nommes par le pouvoir executif, et pourront être pris hors da conseil manicipal.

Art. 58. La présente Constitution sera en vigueur à dater du jour où les grands corps de l'Etat qu'elle organise seront constitués.

Les décrets rendus par le Président de la République, à partir du 2 décembre jusqu'à cette époque, auront force de loi. Pait au palais des Tuileries, le 14 janvier 1852 Louis Napoleon.

Vu et stellé du grand sceau : Le garde-des cocaux, ministre de la justice, E. ROUHER.

## TOGENERO DEMTROS

IN Jeune Étudiant en droit d'origine anglaise désir trouver immediatement un logement dans une famille Canadienne. S'Addresser en mentionmant le prix à A. B. à ce Bu-

reau. 23 Jan. 1852.

## BAZAR! BAZAR!!

ES personnes bienveillanres sont prévenus que JEU-DI le 19 du courant, il y anna, dans le Couvent des sours de Charité à Ste.-Elizabeth, un Bazar dont le produit est destiné au soutien des personnes pauvres soit un-firmes soit orphelins, qui sont sous les soms des Sœurs dans le dit convent. 10 fév. 1852.

#### ORNEMENTS D'EGLISE, ETC., ETC. COMMANDES POUR L'EUROPE.

E Soussigné informe très respectuensement MM. les J. Cones, qu'il recevra avec beaucoup de reconaissance, les ordres qu'on voudra bien lui confier pour Lle VRES,ORNEMENTS D'EGLISE on tous autres of jet qu'on désirmait faire venir d'Europe, it espète que tou ceux qui Phonoreront de leur confiance, auront à se télici er de lai avoir donné la préférence, vu que son agent, Me Joseph Cassasse de Québer, qui vient de partie conf PEurope, en foia lui-même de choix, et qu'il pent lui idresser ses commandes à

J.-B. ROLLAND; No. 3 Rue St. Vincenta

9 février 1852.

OUVERTE POUR

QUELQUES JOURS SEULEMENT

A LA VIEILLE SALLE DE LECTURE, RUEST. JOSEPH, DERRIERE LA GRANDE EGLISE.

une grande exhibition de staturs. A pius grande collection du monde, contenant pius at 600 Statuettes réprésentant les Evénements Praces

paux de la Vie du Sanveir — DEPUIS —
L'Annonciation de la Ste.-Vierge jusqu'à l'Ascension de notre Seigneur, occupant un espace de 200 pieds de long. chaque scène accompagnée d'une pentitue un Rebel | si l'artistecétèbre C.J. Bartholomew, Ber. Aussi huit (1) 1 §

Montréal, 24 janvier, 1852.

## COMMANDES POUR LA FRANCE.

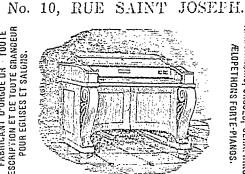
I ES soussignés expédient toutes les semaines, pat Steamer, des commandes pair la France. Les per-sonnes dévireuses de les charger de quelques ordres. LIVERS, GRAVURES, CARTES GEOGRAPHIQUES, GLOCES Musique, Instruments de Chirurgle ou de toutes nuires Marc ambses Françuses, sen: priées de vouioit bien les transmettre le platot possible. E. R. FASKE & CI.:

Nº. 3 Rue St.-Vince. 4

Montréal, 16 Janvier 1852. PROMAGE DE GRUYERE, 16re qualité, Parx l 1s. 6), la lb. à Vendre par E. R. FABRE & Cte.

16Jan.1852.

SAMUEL Warrin.



LES particuliers et les Congrégations qui désireront se procurer des instruments du g-me co-dessus spécifié, et dont la fab ique su périeure et l'élègaire des formes sont d'avance garanties, trouveront l'ur avancage à passer à l'élablissement sui dit aûn d'examiner et jug et

par eux-mère s. Vingt-neuf aunées d'expérience et d'une étade sucris de son art, out mis le mille de cet l'hablise meet en è at de contribuer aux diverses amét orations d'Ji intre du tet dans la structure des ORGVES et des nouvernives , es de fire concurrence en cette ligne aux fabriques de es

ays et de l'Europe. Pour les particuliers on 1 s C agrégations des paroisses de peu d'étendue, qui ne servient pas de même d'ac-quérit des OrtGUES de grande dimenso , L'HARM'-NIUM et le ÆLOPHON sont parfaitement de mise, per-ciqu'ils sent moins susceptibles de de ringement épar 14 perfection actuerle de leur structure) que les Orgues et

les Fort-Planes, et coûtent tres p n.
N. B.—On refait les instruments, on les accorde et on les répare à court avis. Me gré qui se preduit er core à un certain d'gré du Congrégations qui achère de véritables boites à sifficts (sous le nom D'OleGUES POUR EGLISES) constructe per des ouvriers du common qui ont à peme un percelle des notions qu'exige la fabrique DE L'ongues, et qu'ainsi, lorsque la véri é s'est fait jour, elless aperçoivent qu'elles ont donné a ur argint en pure perte, en n'est sous aucun rapport un travail à désaret que celui de remodeler et de l'are un objet passable d'uno chose ainsi faite que l'on décore da nom D'ORGUL.

Montréal, 10 Septembre 1851.

## Livres houverix.

LE TRIOMPHE DE L'ÉVANGILE, ou mémbires d'un homme du monde revenu des erreurs du pério-sophisme moneme; traduit de l'Espagnol par A. F. A. Buynard Des Echelles, I gros vol. 8°. GAUME, Manuel des Confessours, composé 10, du P. é-

tre sanctiné pour l'administration charitable et discrète du sactement de péattence; 20, de la patique des Confesseurs de St.-Lignori, 3), des avertissen ents aux Confesseurs et du traité de la confession-générale de B. Léonard de Port Mantree, 40, des Testinetions de St.-Charles aux Confesseurs, 50, des avis de St.-François de Sales aux Confesseurs, 60, des conse.14 de St.-1 hdippe de Néri, 70. des avis de St.-François

Navier am Confesseurs, 1 vol 80. ENAMEN RAISONNE ou décisions Théologiques sur les devous et les péchés des diverses professions de la Société 2 vols. So.

EXAMEN RAISONNE on décisions Théologiques sur sur les Commandements de Dieu et de l'Eglise et les péchés Capitanx, 2 vols. So. HISTOIRE, DE ST.-IGNACE DE LOYOLA et de la

Compagnie de Jésus, d'après les Monuments Orisis naux, par le R. P. Daniel Bartoli, Jésuite, 2 vois. Su. En vente chez

E. R. FABRE & Cie.,

Rue St.-Vincent, No. 3. 6 Fev. 1852.

## imagerie et gravures francaises

L'E soussigné vient de recevoir d'i mope, par la vole de New-York, une collection très vanée de G avanes Franç ises réumssant tont ce que le goût des acaateurs peut requérir dans cette ligne. - DE PLUS: -

Une quantité de dessins pour études papaterie, etc.

J. M. LAMOTHE.

Montréal, 6 Fév. 1852.

### A VENDRE

ANS la Paroisse de Ste.-Julienne, un Moulin à Scie et un Moulin à Farine, en pierre, contenant deux Meul. s et deux Biuteaux.

Une Torre à bois de 45 arpens en superficie, située à envi-2 of douze arreos des sus Monlins. S'adresser au Propriétaire, JOSEPH RIOPELLE, il

3 Fev. 1852.

## APPAREIL MECANIQUE

## SCIER LE DOIS.

TES Soussignés s'étant pourvus d'un appareil propre à SCIER LE BOIS et à le mettre en état de servit à us les ouvrages de la Menniserie, informent respectus sement le public et les Entrepreneurs de constructions "Is sont en mesure d'exècuter sous le plus court déia et aux prix les plus modérés, toutes commandes peur l'HASSIS FORTES, ENCADREMENT DE PORTES, JALOUSIES, ET TOUTE ESPECE D'OUVRAGES of on youdra bien les honorer dans cette ligne. Its comat satisfaire aux exigences les plus d'fiedes sous le rapet des proportions et du fini de leur travail, invitant · » Entrepreneurs et autres intéressés à veur en exammer s échantillons ou en voir des essais par le fonctionnetoent de leur machine à leur atelier de menuiserie. Rue Unristophe, (près la Maison de Providence). No. 5. EDOUARD PEPIN. JOSEPH CHRISTIN.

Montréal, 16 décembre 1851.

# ACADEMIE

COMPEDULAC DES DEUX MONTAGNES.

IISTRICT OF MONTREAL, CANADA-EST.

FOUR LE PATRONAGE DE NOS SEIGNEURS LES EVEQUES DE MONTREAL.

CE nouvel établissement, avantageusement Situé sur les bords de la belle Rivière de "Ottawa entre les deux beaux villages de St. André et de Carillon et place sur la grande cole de communication entre Montréal et l bytown, est par conséquent d'un novés trèstheile pendant tontes les saisons de l'année. Le hors dens les donx lan mos. local est salabre et pittores que ; les hâtisses. recemment érigées, sont spacieuses et com- bie et Géométrie. Tenno des livres. Histoire de France modes. L'éducation que l'on se propose de la métride analytique. Histoire d'Angleterre (en donner dans cet établissement sern essentiellement anglaise, et d'un caractère tout à fait nercantile; le cours d'instruction conbrass. za, la lecture, l'égriture bien soignée, l'orthographie, la grammaire, la composition, la géographie, l'histoire. l'ari harétique pre tique et j raisonnée, la géométrie, le dessin linéaire et la tenne des livres. Des soins to it partientiers seront donnés à cette dernière branche. comme se rapportant plus spécialement au but de l'établissement. La langue française. si nécessaire dans ce pays sera enseignée avec tout le soin possible. Les élèves étrangers à a cette langue pontront facilement, en acque, désireront. cir la pratique dans leurs in pports journaliers avec les jeunes canadiens qui fréquentent l'académie.

REGLES.

Les élèves étudierent et concherent à l'asadémie ; ils doivent se pourvoir d'un lit avec les fournitures et les autres articles nécessaicas de toilette.

Des arrangements ont été pris avec quelques respectables families da voisinage immédiat de l'académie, chez lesquelles les élè-; ves pourront avoir lears repas 4 des termes rès-moderés, pour ne pas dire modiques. Le prix de l'academie est de £4 par année scholaire, payable invariablement trois mois "Evance. Pour plus amples informations on pent s'adresser à Messieurs les Precésustiques de l'Eveccé de Montreal et de Bytown, à E. A. IDNTMARQUET et W. C. Schneider Ecrs a Car llon, on an Directeur de l'Academie a ST. ANDRE.

S. A. BERNIER, PTRE. D'ecteur de l'Académie Montréal, 9 Septembre 1851.

## LACOSTE ET LATOUR, BECLEVE

TAgents d'affaires de quelque nature que ce soit, pour réclamations et requêtes, tant auprès du gouvernepent qu'auprès de quelques personnes que ce soi dans le Haut et lans le Bas-Canada.

Etud ! Nº 1, rue St.-Dorn nique, porte votsine de M. M. Lai maire et Berthelot, avocat.

Montréal, 18 novembre 1851.

(AT CHISME DE PERSÉVÉRANCE ou expose Historique, Dogmatique, Moral, Liturgique Acologie tique, Philosoph que et Social de la Religion, depuis Porigine du monde jusqu'à nos jous, par L'Abbé Je Gauve, 6ème édition, 1849 8 vol., 8 = HISOTIRE DE LA SOCIETE DOMESTIQUE chez

tous les peuples anciens et modernes, ou Influence du Christianisme sur la famille-par L'ABBE J.

L'ÉVANGILE ANALYSÉ selon l'ordre Historique de la Concorde, avec des dissertations sur les lieux du ficiles, par le R. P. MAUDUIT, Deine édition, 4 vols.

CONFERENCES SUR LES DOCTRINES LT LES PRATIQUES les p'us importantes de l'Eglise Ca-tholique, par le Car. Wisewan, 2 vols, 8 HISTOIRE UNIVERSELLE DE L'EGLISE, par JEAN

Anzog, 1849 3 vols, 8 : . CATECHISME DU CONCILE DE TRENTE, Traduction nouvelle avec des notes, par MGR DONEY, 2

vols, 87.

LE SAINT CONCILE DE TRENTE ocuménique et général céiébré, sous Paul III. Jules III, Fie IV. Souverains Pontires, traduction nouvelle par L'ABBE DASSANCE, 2 vols, 87.

REFLEXIONS MORALES SUR LE NOUVEAU TESTAMENT traduites en français en procédées de la

TAMENT, traduites en fiançais; précédées de la Concorde des quatre Evangélistes, avec notes, pour servir à l'intelligence du texte, par le P. LALLEMENT

En vente chez E. R. FABRE & CIE. N = 3. Rue St.-Vincent

## DEPARTS DE LIVERPOOL

Les steamers qui font le service entre Liverpool et New-

montes of tes bessegers
Dép. de Liverpool arrivent à sont dus les
5 juillet New-York 22
12 Boston 28
19 New-York 5 noût
26 Boston 11
2 zut . New-York. 19
2 zút New-York 19 9 Boston 25
16 New-York . 2 septemb
23 Boston S
30 New-York . 16
6 sept Boston 22
13 . New-York . 30
20 Boston 6 octobre
27 New-York . 14
doctobre Boston 20
!! New-Yo.k 28
13 Boston 4 novembre
25 New-York . ! 1
1 vov Boston 17
8 New-York, . 25
8 New-York 25 5 Boston 1 décembre
12 New-York . 9
29 Boston 15
26 déc New-York 23
20 Boston 5 janv. 1859
Durant l'hiver, le service des malles se fera chaque se

taine comme en été, deux steamers américains partiront lternativement tous les 15 jours. Les dépurts d'Angle-rre ont lieu tous es samedi, et des Etats-Unis tous les

# LOUIS BECARD.

RUE ST. VINCENT, NO. 5. Porte voisine de M. Louis Perrault. Montréel, le 17 octobre 1851.

ga'il suit :

racienne.—Géographie. 2me. Année. Systane des deux langues. Arithmétique et prameres notions d'Algèbre, de Géométrie et de

grienlime et de Botanique.-Style épistolaire et composi-Beme. Année .- Belles-Lettres et Rhétorique .- Algè-Anglais) .- Etude de la constitution du pays .- Composi-

tions et discours dans les deux largues. 4cme. Innée .- Physique. Chimie appliquée aux arts etc. Gé mètrie pratique.—Mécanique.—Astronomie.— Le cours de latin s'ouvre dans la quatrième année pour

5ème. Année-Philosophie (Logique, Métaphysique, Morale). — Architecture. — Economie politique. — Cours de lutin continué. — Compositions et discours etc. Geme. Année.-Cours latin.-Compositions et discours

Une fois par semaine, il y aura des séances académis ques pour foumer les élèves au débit, à la déclamation etc. L'expérience nous a déjà appris que c'est un bon moyen de former la jeunesse dans l'art oratoire.

CONDITIONS PAR AN.	
	s. d
Enseignement et logement 3	0 0
( Piano	0 0
Musique. {	
Les autres instruments 1	10 0
Dessin 0	5 0
Abonnement à la biblio hèque	2 0
Enseignement et logement	Ptre.
**************************************	

## JOSEPH T. DORVAL,

MAITRE-MENUISIER.

TELIER, à la 4c. maison de l'encoignure Nord-Est de la me STE, CATHERINE, sur la me des AL-EN'ANDS, entreprend toute ESPECE D'OUVEAGE tas cette ligne, à court avis, à des termes raisonnables, ter s'efforçant toujours d'exécuter les commandes qu'il eçen de mainere à sansfaire les personnes qui lui accorl'honneur de leur pratique. Nontréal, 23 septembre 1851.

# 

2EME EDITION.

TABLE DES MATIERES QUON Y TRAITE:

A bectine, l'écriture, la grammaire, la sphère armil-La laire, la géographie, l'usage des globes, les courants de la mei, l'arithmétique, le mesurage, la tenne des livres, formules de reçu, etc., une table d'intérêt à 6 pour 100, le dessu linéraire, la géométrie, la levés des plans le trigonométrie, un traité d'agriculture adapté à notre chinat, et une liste de barbarismes ou solécisme de la langue française.

Ce volume contient près de 300 pages. Le papier est d'une excellente qualité, et l'impression très-soignée. La relinte est des plus soiide, et pour ra durer longtemps. Cet ouvrage sera exposé en vente vers le PREMIER

d'AOUT prochain.

Ce liv.e est si écialement dédié à l'usage des ÉCOLES ELÉMENTAIRES, et peut servir avec un grand avan tage à MM, tes INSTITUTEURS qui désirent se préparer à subir leur examen devant les bureaux des exami-

LE PRIX SERA AUSSI RÉDUIT QUE POSSIBLE. P. GENDRON. Imprimeur, No. 29, rue St. Gabriel. Montical, 5 Aout, 1851.

SITUATION DEMANDER N CHANTRE, muni de bonnes recommandations eccepterait une situation propre à cet Office pour nelque Eglice de la Campagne. S'adresser à ce Bureau. Montré 1, 20 janvier 1852.

# PENTURS HULLS,

E soussigné offre ses plus sincères remerciement à ses I amis et au public en général et allhomeur de les informer qu'il a ouvert un magasin au 100, 97, me St. Pan au il tiendra constamment un assortiment général del meilleures PEINTURES, HULLES, BROSSES et PIN-CEAUX, aux plus bas prix, et il espète par sa ponetua-lté mériter l'encouragement de ses compatrioles et amis. Tous ordres pour ouvrages seront requs au No. 97, tue Tous ordres pour ouvrages serom regus an Ass. St. Paul, ou au No. 16, rue de l'Inspecteur, faubourg, des Récollets, et exé utés dans le plus court délai.

HICHEL NOUES.



### NOUVEAUX.

L Soussigné vient de recevoir directement de France J par le navire FIDELITÉ venant de Bordeaux, une superb, collection de LIVRES DE PRIÈRES, de DÉ-VOTION et D'HISTOIRE, avec une vi ciété très-étendu d'IMAGES et GRAVURES de tous prix et pour tous

Il invite Messirs, les Curés, Marchands, Instituteurs et le public en général à visiter son établissement. Ils y trouveront un bon choix de livres pour les Bibliothèques, pour les récompenses et pour les besoins ordinaires des -AUSSI-

Papetterie de toute espece, tapisserie, chapelets, médailles, croix, parf merie, etc. et une foule d'autres ar-ticles qu'il serait trop long de détaille rici. J. Bre. ROLLAND.

Montréal, 20 Mai, 1851.

## ATTENTION

Livres de Prieres nouvellement acrives de France

LE Soussigné très-reconnaissant de grandeucot ragement que les MM, du Clergé et le Publique re genéral lui ont acc rdé jusqu'à re jour, profite avi châte de cette même occasion pour leur annoncer qu'il vient de recevoir sa collection de LIVRES DE PRIERES, richement reliés et faits dans les 'troiers goûts de France, TELS QUE:

Paroissien Romain, Journée du Chrétien, Formulaire. Ange Conducteur, Visite au St. Sacrement, Chemin de la Croix,

Combat Spirituel, AUSSI UN TRÈS-GRAND ASSORTIMENT DE : Chapelets, Médailles, Croix et Cœurs en Argen Porte Reliques en cro.x c-

en cœur, Crucifix de toutes deurs en ivoire, bronzet cuivre. Bénitiers de tous les goûts

lmitation de Jésus-Christ, Vie dévote. Livre de Vie, Houses choisies, A Marie gloire of pour Ste. Communion, etc.

Petit's statues de la Ste. Vierge, en migent, Statues en Porcelaine, ....du Bon-Pasteur, .... de la Ste. Vierge, . . . . de St. Joseph. . . . de l'Ange Gardie de puis un pouce de hauteur jusqu'à neuf.

DE PLUS Une très-grande collection L'IMAGES, an dentelle e en feuille, colorées maintenant à la disposit or des che-teurs, et le tout so gneuss ment choisi par lui-même à l'aris, et vendu à des PRIX TRES-MODERES. J. M. LAMOTHE.

Montréal, 20 Mai, 1851.

### AVIS AUX ORGANISTES.

E Soussigné qui a touché l'orgue pendant 25 ans à la L'Cathédiale de Québec, a arrangé EN MUSIQUE tout ce qui se joue et se chante en fait de PLAIN-CHANT dans nos Eglises. S'adresser à Québec à FRANCOIS LÉCUYER,

Montréal, 10 mai 1851.

## AUX INSTITUTEURS.

() N a bosom dans la PAROISSE ST. PATRICK TITUTEURS CATHOLIQUES, bien qualifiés, et sachant le FRANÇAIS ET L'ANGLAIS, pour des ECCLES ELE-MENTAIRES.

Stadiesser au Missionnaire du lieu Montréal, 18 Juillet 1851.



LIVRES. Adresses,

Organiste.

INVITATIONS, CIRCULAIRES,

ET JOBS DE TOUTE ESPÈCE.

Le tout est exécuté sur bon papier, avec caractères œufs et dans le dernier goût.

S'adresser à L'IMPRIMERIE des Mélanges Religieux. Montréal le 25 février 1851.

## LIVRES KOUVEAUX

IVRES DE PIETE, LITTERATURE, DROIT, ME-DECINE, etc., etc.; la collection est très-considérable et le choix tant sous le rapport des ourrages que sous ceui des reliures et des prix ne laisse rien à désirer.

Choinces, Croix de Procession et d'Autei, Cauces, Choines, Ostensoirs, Bénitiers, Burettes, Instruments de paix, Chasubles, vases pour fleuts en porcelaine, Statu-ettes diverses aussi en porcelaine, Veillenses, etc., etc. E. R. FABRE, Ecte. Rue St. Vincent, N°. 3.

Montréal, 23 Mai, 1851.

## IMAGES NOUVELLES.

ES Soussigrés ort reçu directement de France au-de là de 25,000 FEUILLES IMAGES, assorties de grandem et qualités, qu'ils offrent à des prix excessivement réduits.

E. R. FABRE, FT Cie. Rue St. Vincent, No. 3.

Montréal, 23 Mai, 1651.

ES Soussignés ont l'honneur d'annoncer qu'ils vien-ment d'ouvrir quelques caisses de CHAPEAUX DE SOIE, Ire. ualité, pour MM. du Clergé, prix 25s. E. R. FABRE, et Cie. Montréa!2 3 Mai, 1851.

NATISSERIES FRANCAISES de 8 sous à l'Ichelins le

Montréal, 23 mai 1851.

# LIBRARIE ET RELIURE.

Coin des Rues Notre-Dume et St. Vincent.

E Soussigné offre ses plus sincères remerciments n'ax A MM, du Clergé et au public en géneral pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu, et profit de cette occasion pour colleiter de nouveau ce même patronage. Il tient en mains un bon assortiment de livres d'Eglise, richement reliés en velours, agrafés, aux coins dores, et mes grande estités d'autres livres grafés deriés en et une grande variété d'autres livres gaufrés, dorés sur tranche,

TELS QUE

Formulaire de prières Paroissien Romain Imitation de Jésus-Christ In min de la Croix Visites ou St. Sacrement Miroir des Ames Mois de St. Joseph

Ange Conduct-ur Journée du Chrétien Pensez-y-bien Paroissien des Demoiselles mitation de la Ste. Vierge Mois de Marie /Images grandes et petites.

Aussi tous les livres en usage dans les Ecoles Chétiennes, papier, plumes, encre, cire, oublies, erayons, aroises, etc. Le cout à très-bas prix.

Z. CHAPELEAU.

Montréal, 27 décembre 1850,

## COMPAGNIE D'ASSURANCE

SUR LA VIE DU CANADA.

(Canada Life Assurance Company.)

INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT.

CAPITAL-£10,000.

BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON. HUGH C. BAKER, PRESIDENT. JOHN YOUNG, ECR., VICE-PRESIDENT, Et Dix-huit Directeurs THOMAS M. SIMONS, Ecr., Seciétaire.

Bureau, Local, Montréal. L'HON, JOSEPH BOURRET, Président, JOHN G. MACKENZIE, Ecr., Vice-Président. Directeurs.

WILLIAM WORKMAN, Ecr. WILLIAM LYMAN, Eer. G. E. CARTIER, Ecr., M. P. P. HEW RAMSAY, Ecr., Gérant.

Conseiller Légal .- L'Hon, L. T. DRUMMOND, Somettem-Gé é at. Arbitec Médical—ARCHIBALD HALL, M. D. Secritaire-THOMAS RAMSAY, Eer.

Quebec-Agent-H. W. WELCH, Eer. Arbitre Médical-Le Dr. MORIN.

GERANTS DANS LE BAS-CANADA. Sorel -R. Harrower, Ecr. Melbourne-Thos. Tait. Ect St. .indrews-Frank Fa- St. Hyacinthe-Boucher de

rish, Eer. la Bruyere, Eer. St. Johns—Charles Pierce Trois-Rivières — John Ro Ec. bertson, Ecr. Huntingdon-R. B. So- Hawksbury-Georges Hamilmerville. Eer. tor. Eer. Stanstead—F. Judd. Eer. Dunham—Wm. Baker, Eer. Sherbrooke—Wm. Ritchie, Ecr.

ETTE COMPAGNIE est prête à effectuer des ASSU-RANCES SUR LA VIE, et à se charger de toute transaction, dépendence de la valeur on de la durée de la vie homaine, ainsi qu'à accorder ou à acheter des Annuits, on des Réversions de toute espèce, comme

a ssi des Survivances et des Dotations. En sus des divets avantages qu'offrent les autres Compagnies, les directeurs de cette Compagnie, plaçant les primes dars la province à un taux d'imérêt composé bien au-d-ssu-de celui qu'on peut obtenir dans la Grande Bretagne, se trouvent en é at de promettre une réduction très-considérable du cont, en garantissant des assurances, des survivences et des do ations pour un moindre paiement actuel on une moiodre prime annuell .. accordant des Annuires augmentées soit îmmédiates on différées, pour toute somme placée entre leurs mains. Ils penvent aussi mentionner la position locale de la Compagni comme étant d'une importance particulière à ecux qui veulent faire effectuer des assurances, attendu que cette positio i permet aux assurés d'exercer un contrôli Compag ie, et facilite l'acceptation de r sque sur s s individus sains, ainsi que le prompt règlement des ré-

elamations. Les assurances peuvent s'effectuer, avec ou sans participation aux profits de la Compagnie; les primes peuvent se payer par versements semi-annuels ou crimestricls ; et le système de emi-crédit ayant été adopté par le Buran, on fira erédit pour une moitié des SEPT premières primes, sans autre garantie que la Police.

PRIME ANNUELLE POUR ASSURER £100, TOUTE LA DURÉE DE LA VIE.

Avec les Sans les Demi-Crédit. Age. profits. profits. 1 13  $\frac{6}{9} \frac{5}{11}$ 1 17 6 2 2 6 2 9 2 25 $\begin{array}{ccc} \tilde{9} & \tilde{3} \\ 16 & 7 \end{array}$ 2 0 2 2 6 4 30 3 6 2 3 17 1 40 15 2 14 8 2 17 3 7 4 4 1 4 4 19 11 6 9 11 5 17 8 7 10 10

On tronvera, en les comptant, que l's tacx ci-dessus Passurance pour la vie, sans participation, et demicrédit, soit elles eve que les tarifs similaires d'avent antre Bureco qui offre mais tenant d'ass cer en Canada, tandis que les assures avec participation auront part aux trois quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie.

Prime annuelle pour assurer le paiement de £100, soit en cas que l'assure meure avant d'atteindre un âge spécifié, soit torsqu'il atteindra cet age :

_			ΛG	ra a s	те	NDRE.				
20		50		55		60		65		
ge auquel on assure	20 25 30 35 40 45 50	2 14 3 9 4 13 6 12 10 12	2 7 2 3 9	2 5 2 16 3 12 4 15 6 15 10 13	7 7 4 5 3 2	1 19 2 8 2 19 3 14 4 18 6 16 10 14	10 3 7 9 6 5	1 2 2 3 3 5 7	16 2 11 2 18 1	2 8 9 11 6 5

Le Bureau, à Montréal, est au No. 27, rue St. Fran-çois-Xavier. On peut y obtenit du Secrétaire, Thomas Ramsay. Cer., des tarifs, prospectus, formules de de-mande, et tous autres ceuss igne ments relatifs au système de la Compagnie, ou à la pratique des assurances sur la Montréal, le 5 mars 1850,

## SOURCES DE PROVIDENCE

TI. GERMAIN quiconduit l'établissement de BAINS D'EAU MINERALE dans le roque venu Village de Providence, dans la paroisse de St. Ilycinthe, informe le public que son établissement serrauver au PREMIER JUIN prochain, c'ilpensionnera à son Hôtellerie pour un prix modéré. St. Hynciothe, le 17 mai, 1850.

## BIBLIOTHEOUES PAROISSIALES.

ES Sou-signés ont l'honneur d'annonce aux MM, du Clerge et à toutes les personnes qui s'intéressent à la fondation des BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES qu'ils ont maintenant en vente un assortiment considérable de livres, publiés avec approba. tion de plusieurs Archevêques de France et bien propres à répandre le goût de la lecture dans les campagnes. Les collections sui vantes sont surtout dignes de leur intention; Bibliothèque de la jeunesse, format 18º, car touné, 100 volumes dans la collection pour £3 0 0:

Pibliothèque instructive et amusante, format in-18, 160 volumes solidement cartonnés en 130 volumes pour £6 5. Et enfin:

Bibliothèque catholique de Lille, format in 18°, 460 volumes solidement cartonnés en 215 volumes, pour la collection £10 0 0 Des catalogues de ces différentes collection seront donnés gratuitement à ceux qui es feront la demande.

E. R FABRE ET CIE, Rue St. Vincent, No. 3. Montréal, le 9 juillet 1850.

## ATTENTION:

AVENDRE,

A l'Evêché, à la Prévidence et dans toutes les Libre ries Catholiques de cette ville.

NEUVAINE

POUR SE PRÉPARER A LA FETE

DE LA NAKSSARCE De Notre. Seigneur Jésus Christ

Par le R. P. MEZZARELLI, de la C. de J. traduité l'Italien, d'après la dernière édition de Eome. PRIN: 2s. 6b. LA DOUZAINE.

# Mon'téal, 2 novembre 1851.

AVOCAT.

CIE Charge de RECLAMATE AS auprès du Goure noment, de vente et achats de lots de terre, devat des de patentes, réclamations pour indemnités, récepier et transmissions de deniers, etc.

Buntau: à Québec, coin des rues Ste. Familleest etc.

DR. GLOBENSHY. Grande que du Faubourg St. Laurent, No. 91.

Mortréal, le 19 septembre 1851. (TARNOT, Professeur de français, latin, chéten T\_que, belles-lettres, etc. rue Dorchester numé

Montréel. 9 Nov. 1850.

Québec, 4 octobre 1851.

Josey h.

I ESAGE, Professour de Français, de Latin, à Mathématique et de Tenne de Livres. Con des Rues St. Denis et Lagam hetière, No. 2. Montréal, 20 Juin 1851.

# E. BIBAUD,

AVOCAT.

Petite rue St. Jacques, No. 37.

GYMNASE

## ET

ACADEMIE D'ARMES Tenus par M. REY, Rue Notic-Dame, 49.

Monti éal, 4 Juillet 1851.

Monti éal. 24 juin 1851.

## CONDITIONS DE L'ABONNEMENT:

Com Cambe (non compristes frais de port) 11 0 On ne s'abonne pas pour moins d'un semestre. Les abonnés qui veulent retirer leur sonscription, doient en donner avis un mois avant l'échéance du semer tre ou de l'année courante, à moins d'une conventior qui en dispense. L'abonnement à ce journal date invariablement de 1c. juillet, et se pa e d'avance, par senestre.

l'année est offerte aux Instituteurs.

TAUX DES ANNONCES: Chaque insertion subséquente.

Au-dessous de dix lignes, (1re insertion.) chaque

ligne.

Chaque insertion subséquente.

O 0 11

Au-dessous de dix lignes, (1re insertion.) chaque

ligne.

Chaque insertion subséquente, par ligne.

L'on traite de gré à gré pour annonces fréquenter ou à longs termes. 13 Les annences ou avis quelconques non accompa-

gnés d'ordre, sont publiés jusqu'à notification contraire.

AGENTS DES MÉLANGES RELIGIEUX.

MONTRESL, . . MM. E. R. Fabre et Cie., Librair TROIS-RIVIERES, Val. Gnillet, écr., N. P. L. Gill, Pire., V. Quábec. . . M. F. Pilote, Ptre. Direct. STE. AFKE, M. L. Baribeau. M. J. Dacier. RIVIELE DU LOUP, ST. ATHANASE, .

Coin des rues Mig-REDACTEUR: F. M. DEROME, AVOCAT, ) nonne et St. Denis IMPRIMEUR-PROPRIETAIRE: près de PEvalida.

JOSEPH RIVET, (Montréal.

15 jan. 1852,

Steamers Auglais de la Malle oyale

rels que fixés par l'aminauté, pour 1851. i vk, ne toucheront pas à Halifax, ceux venant à noston, y toucheront pour débarquer et prendre les malles et les passagers:—

AVOCAT I

# COLLEGE

E Coms d'Etudes de cet établissement se divise ainsi Acre. Année - Eléments des deux langues : (Anglais e Français). - Arithmetique. - Histoire sainte. - Histoire

Dessin Imé une.—Histoire du Carada.—Histoire Romaine (en Anglais)—Géographie—Principes fondamentaux d'A-

ceux qui désirent l'apprendre.-Compositions et discours

La musique et le dessin seront enseignés à ceux qui le

CARTES DE VISITE,

Tous les ouvrages demandés seront livrés à Pheure con-venue et à des prix TRES-MODÉRÉS.

POUR DISTRIBUTION DE PRIX. ES Soussignés viennent de recevoir par Great Britain 1 Pearl. Wreath (1 John Bull lein assortiment de

DE PLUS Chandeliers, Croix de Procession et d'Autel, Calices,

repleau. VEILI EUSES e FROMAGE de GRUYFRE. A vendre ure E. R.